

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière
concernant
les comptes 2017

(Du 3 mai 2018)



Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2017

(Du 3 mai 2018)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 17 et 26 avril et 3 mai 2018 pour examiner avec attention, la gestion et les comptes de l'exercice 2017. Durant cette période les 5 sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des 5 dicastères.

Des efforts importants...

La Commission financière salue le résultat à l'équilibre malgré les turbulences financières. Maintenir les prestations à la population tout en diminuant certaines charges de façon importante n'est possible qu'avec l'excellent et constant travail d'une administration communale impliquée et dévouée au service public. Nous remercions le Conseil communal et l'ensemble de l'Administration pour son travail et l'engagement tout au long de l'année dont chacune et chacun font preuve dans ces temps agités.

Le Conseil communal travaille sérieusement à garantir un budget équilibré à moyen terme. Il a présenté à quelques occasions des mesures concrètes et importantes d'économies pérennes à la Commission financière, qui souhaite encore approfondir cette collaboration afin de concrétiser son pouvoir budgétaire par avance et non pas simplement avaliser des décisions opérationnelles et dépolitisée du Conseil communal.

... pour un équilibre précaire

En comparaison aux comptes 2016, le résultat opérationnel s'améliore de 6 millions de francs et l'exercice est réalisé sans alourdir ni alléger la dette à long terme. Les intérêts payés aux banques baissent toujours comme depuis plusieurs années et passent pour la première fois au-dessous des 2 %. Le patrimoine financier, principalement des immeubles, rapporte plus de rendement que ce que la dette nous coûte.

La Commission financière est particulièrement satisfaite que le Conseil communal n'ait fait aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Ces opérations doivent être limitées au cas de nécessités en l'espèce largement évitée par une gestion rigoureuse et une conjoncture économique favorable.

Le rapport du Conseil communal reçoit un amendement de sa propre initiative qui fait passer le résultat d'un déficit représentant 1,6 % des charges d'exploitation à l'équilibre. Cela s'explique par la possibilité encore inexistante de créer et alimenter un fonds de fluctuation de valeur du patrimoine financier. Cela ne relève pas d'une amélioration des finances communales mais d'une amélioration purement comptable au bilan qui affecte positivement le résultat consolidé de la commune.

Situations économique et fiscale contrastées

Pour l'année 2017, la situation fiscale suit des tendances en apparence contradictoires : baisses importantes des recettes pour les personnes physiques et amélioration tout aussi substantielle des recettes liées aux personnes morales.

La Commission s'inquiète du tassement des revenus fiscaux des personnes physiques de 8,2 millions de francs par rapport au budget. En effet, un tiers de la baisse ne s'explique pas autrement que par une baisse du nombre de contribuables et du revenu des citoyen·ne·s. Les deux autres tiers sont à attribuer respectivement à la décision populaire sur la répartition de l'impôt des frontaliers (RIFront) et d'autres décisions politiques de diminution des impôts (baisse du barème et nouvelles déductions fiscales pour les enfants).

Les entreprises pouvaient déjà profiter de la reprise de 2017, en renouant pour certaines avec les bénéfices. L'importante amélioration par rapport au budget concernant les personnes morales nous réjouit mais reste –

comme toujours pour les entreprises – conjoncturelle et peu prédictible d'une année à l'autre. Sur les 4,5 millions gagnés sur le budget, il faut constater que plus de la moitié proviennent de taxations rectificatives extraordinaires.

La gestion des entités parapubliques en question

D'un point de vue de la gestion, l'année 2017 a été marquée pour Neuchâtel par une crise majeure dans une société dont la Ville est actionnaire, la Société de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat (LNM SA) ayant abouti à la démission du Conseiller communal en charge.

La Commission financière a mis sur pied un groupe de travail avec un représentant·e de chaque groupe du Conseil général pour identifier les atouts et risques de la gestion d'entités parapubliques que sont les sociétés anonymes, les fondations ou encore les syndicats intercommunaux. Ce groupe ne se focalise pas sur l'*affaire LNM* mais vise à identifier et clarifier les rôles, les risques et les avantages ou encore les tâches politiques et les devoirs juridiques des représentant·e-s de nos autorités dans ces structures.

Nous présentons ci-après les rapports des cinq sous-commissions :

Rapport de la Sous-commission financière I

(Présidence/Chancellerie, Economie, Finances
et Ressources humaines)

MM. Jérôme Bueche (rapporteur), Dimitri Paratte et Timothée Hunkeler ont rencontré le 20 avril 2018 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et David Muttner (Service juridique) ; Mme Marisa De Araujo et M. Serge Attinger (CEG) ; MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Gestion financière) ; MM. Jean-Marc Boerlin, Jean-Michel Ischer et Marco Paolini (Service de l'économie) ; MM. Rémy Voirol et Bertrand Cottier (Chancellerie), Mme Françoise Kuenzi (Communication et information).

01. Présidence/Chancellerie

Remarques d'ordre général

Dès 2017, les comptes relatifs à la Coopération internationale technique et démocratique ont été transférés sous la Direction des infrastructures dont dépend le groupe de travail ad hoc.

La Commission est d'avis que désormais cette rubrique doit figurer sous le chapitre idoine de la Direction des infrastructures. Elle salue les efforts de coopération conjoints et copilotés avec la ville de Besançon afin d'accroître l'impact des moyens limités de nos collectivités, notamment en Palestine et au Burkina Faso.

100 Directions / Chancellerie

100.01 Conseil général

30 Charges de personnel

30000.01 Salaires et jetons de présence des autorités

Les Conseillers généraux ont siégé en commissions à 41 reprises en 2016 et à 28 reprises en 2017. Ceci explique la baisse constatée entre les coûts figurant dans les comptes 2016 (74'039) et 2017 (62'169).

39 Imputations internes

39100.00 Prestations de service

Toutes les imputations internes ont été regroupées sous ce compte avec une baisse totale des charges.

100.03 Dir. Finances, Ressources humaines et Action sociale

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31700.01 Frais de repas et

31700.02 Frais de déplacement (véhicule privé)

Les montants de 7'500 francs qui figurent sur ces deux comptes correspondent à un forfait alloué à chaque membre du Conseil communal pour couvrir ses frais, conformément à l'arrêté du Conseil général du 12 janvier 2012 concernant le traitement et la prévoyance des membres du Conseil communal.

31700.03 Frais de déplacement (autres)

Les variations concernent les frais de déplacement du personnel de la direction. Les Conseillers communaux bénéficient d'un forfait.

100.07 Chancellerie/Secrétariat

À la question d'un commissaire de savoir si le recours au portail Echo pour le Conseil général a réduit la charge de travail, il est répondu qu'elle est restée plutôt stable dans l'ensemble. Les deux éléments importants à relever sont la simplification et la rapidité dans la transmission des documents. Par ailleurs, ces derniers ont augmenté, car ce mode de transmission a l'avantage de garantir sécurité et confidentialité.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31700.03 Frais de déplacement (autres)

Par souci de réduction des coûts et en regard des moyens financiers de ses villes amies, le Conseil communal a réduit ses ambitions quant aux festivités organisées dans le cadre de la célébration des 20 ans de jumelage avec Aarau et Sansepolcro.

36 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

La variation est due au paiement de la subvention au CIES 2016, et en 2017. Par ailleurs, le transfert d'un montant de 100'000 francs a été fait des comptes de la Chancellerie à la Culture (frais de manifestation) et d'un autre montant de 100'000 francs également à la Direction des infrastructures (voir la remarque d'ordre général).

150 Communication et information

150.01 Communication et information

2017 est la première année pleine pour ce service et l'équipe est actuellement au complet après l'engagement d'un webmaster à 50%.

Le dossier principal du Service a été le développement du site internet de la Ville. Le journal Vivre la Ville a paru à 39 reprises durant l'année et 125 communiqués de presse ont été diffusés. Ce dernier chiffre interpelle un commissaire qui se demande si la Ville ne communique pas trop. Or, ces communiqués suscitent de l'intérêt et sont même dans leur quasi-totalité repris par les médias. Par ailleurs, le Service de la communication entretient de bonnes relations avec ces derniers. Si auparavant ils contactaient les services concernés, aujourd'hui ils adressent leurs demandes directement au Service de la communication.

Un commissaire fait remarquer que la page Facebook est bien faite, car elle apporte une image positive de la Ville. Dès le départ, il avait été décidé de communiquer uniquement sur des actions de la Ville, de ses partenaires sociaux ou culturels ; le tout agrémenté par des photos touristiques. Ce moyen est également utilisé pour partager des informations d'autres médias. En évitant les sujets trop politiques qui nécessiteraient la mise en place d'un processus de validation, le Service bénéficie ainsi d'une grande et appréciée liberté de ton.

Un commissaire fait remarquer que le nom de domaine « villedeneuchatel.ch » existe toujours, mais renvoie sur un ancien site de commerçants. En tant qu'entité publique, la Ville aurait le droit de le récupérer sans frais.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Ce compte concerne les frais relatifs aux activités du photographe.

39 Imputations internes

39101.00 Prestations informatiques

Le dépassement s'explique par l'achat d'un nouvel ordinateur pour le webmaster. Refacturation par le CEG.

02. Finances

103 Service financier

103.01 Service financier

L'année 2017 a été stable pour ce qui est de la gestion de la dette. Les emprunts arrivés à échéance ont été reconduits à des taux fort intéressants.

Concernant les taux à court terme, la BNS a maintenu le taux Libor négatif de -0,75% et, par analogie, les taux à long terme sont restés assez calmes également. Depuis 2015, la dette s'est stabilisée à 300 millions de francs et il n'est pas prévu de la baisser en 2018.

Au vu de la situation financière cantonale et des taux extrêmement bas, les prêteurs ne sont pas légion. Les Institutions intéressées à investir sont les caisses de pension, banques cantonales suisses et Postfinance.

103.02 Impôts

Personnes physiques

L'impôt sur le revenu a fortement diminué, l'écart par rapport au budget est d'un peu plus de 8 millions de francs. Cela s'explique principalement par une modification de la répartition des impôts : le budget a été en effet établi selon une répartition entre l'Etat et les communes de 121/79 et de 124/76 pour les comptes. À noter que l'évolution du nombre de contribuables et d'habitants, ainsi que les barèmes sont à la baisse.

Les impôts sur les frontaliers présentent un résultat plus favorable pour la Ville par rapport à ce qui a été prévu au budget, puisque la répartition des impôts entre le Canton (50) et les communes (150) n'ayant pas été modifiée.

Même s'il a été constaté une légère baisse du nombre de frontaliers, l'impôt à la source montre une tendance relativement stable depuis 2015.

Personnes morales

Une belle amélioration est constatée par rapport à 2016. L'impôt sur le capital est en effet supérieur au budget de plus de 1,9 million de francs suite à la taxation d'une entreprise. Les améliorations substantielles à ce poste sont donc partiellement dues à des améliorations pérennes et d'autres qui sont seulement extraordinaires. Les indicateurs sont plutôt positifs concernant les derniers trimestres 2017 et l'année 2018 concernant les impôts des PM.

La hausse observée dans les taxations rectificatives s'explique notamment par le départ d'une entreprise qui bénéficiait d'un allègement fiscal. Cela a généré des intérêts moratoires supplémentaires de près de 600'000 francs.

Péréquation des ressources : 10 millions en 2017, idem pour 2018.

Les actes de défauts de biens, même s'ils présentent une légère amélioration, restent cependant dans la fourchette observée au cours des dernières années.

104 Contrôle des finances

104.00 Contrôle des finances

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

La mise en retard du SCI (système de contrôle interne) au Service des bâtiments et du logement explique l'écart par rapport au budget.

L'actuel mandat confié à PWC prenant fin, un appel d'offres sur invitation a été lancé pour les années 2018 à 2020. Le choix se fait selon des

critères d'évaluation bien définis. La fiduciaire qui a soumis l'offre la moins chère, mais également la moins qualitative et qui n'a pas été retenue, a déposé un recours. Ainsi, le nouveau contrat ne pourra être conclu tant que la procédure judiciaire n'est pas terminée.

Plusieurs notes de service recommandant des ajustements de méthode de travail à effectuer au sein de la gérance ont été formulées.

105 Centre électronique de gestion

105.00 Centre électronique de gestion

Les activités principales 2017 étaient concentrées sur la révision des processus techniques et administratifs pour répondre aux exigences de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC). Une mise à jour des processus de contrôle interne a été nécessaire pour être conforme à la norme ISAE 3402. Le résultat d'un travail de deux ans a abouti à l'obtention de ladite certification. Le travail fut intensif, mais le bilan est positif, cette norme est de plus en plus exigée. À relever que très peu de collectivités publiques disposent de cette certification en Suisse.

Par ailleurs, une révision de toute la partie administrative du CEG a été faite, notamment pour le circuit complet des commandes de clients, élaboré avec le système Abacus.

Dans le cadre de l'Entité neuchâteloise informatique, le regroupement géographique du CEG et du SIEN a eu lieu puisque ce dernier s'est installé aux Cadolles 7. À futur, derrière ce bâtiment, le canton envisage de construire une salle machines ainsi que des bureaux supplémentaires pour réunir les collaborateurs encore éparpillés dans le canton.

En ce qui concerne le projet de rapprochement SIEN-CEG, le dossier a débuté par une 1^{ère} information aux collaborateurs en novembre 2017, puis le lancement des travaux avec un CoPil et un groupe de travail. Pour ce qui est de l'aspect RH, l'ensemble du personnel du CEG sera intégré dans la nouvelle structure cantonale, avec une garantie de salaire, d'ancienneté et de poste équivalents. L'objectif est de créer, au sein de ce service, deux Centres de solutions : un pour répondre aux besoins des communes et l'autre aux besoins de l'État. Par ailleurs, une reprise des collaborations existantes a été négociée. Il est en effet primordial pour le CEG de pouvoir garder ses clients externes qui représentent les trois quarts de ses activités. Une évaluation des biens a été confiée à un expert externe.

La Commission s'interroge sur l'influence à moyen terme de cette externalisation du service informatique. Le « contrat de vente » du CEG au Canton prévoit une réduction de la facture des coûts informatiques sur une période d'une dizaine d'années. Une estimation grossière prévoit une facture informatique d'environ 2,5 millions de francs par année à comparer à un coût pratiquement neutre aujourd'hui.

La Commission souligne aussi l'importance de prévoir des mécanismes réglementaires qui garantissent la participation des communes et des entités décentralisées au processus de décision de la nouvelle entité en création.

106 Service juridique

106.00 Service juridique

L'année a été stable dans les activités du service, bonne collaboration avec les communes notamment celles de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Cornaux.

Plusieurs enquêtes administratives et disciplinaires ont été menées. Les procédures disciplinaires qui occupent le service sont principalement liées à des problèmes comportementaux ou de dysfonctionnement.

Les services et la Commission se déclarent plutôt satisfaits de l'utilisation par le personnel du nouveau dispositif qui voit sa première année pleine de fonctionnement.

Des litiges pénaux dans le cadre de l'Action sociale ont également occupé le Service juridique (9 cas en 2017 pour 10 en 2016). Il est précisé que lorsqu'un accord de remboursement volontaire peut être trouvé, la Ville peut renoncer à porter plainte.

107 Service des ressources humaines

107.00 Ressources humaines

Exercice plein en 2017 pour le dispositif de gestion des conflits. 87 entretiens ont eu lieu durant l'année, ce qui démontre une certaine confiance en cet outil. Cependant, ce nombre élevé est également à mettre en rapport avec un gros dossier traité au sein de la Direction de la sécurité.

Le projet important 2017 a été le passage de SAP-HR au nouvel outil de gestion des salaires « Abacus salaires ». Ce dernier est en effet plus concordant avec l'outil comptable actuel. La migration et des adaptations sont en cours. On estime une réduction significative des coûts de fonctionnement, de l'ordre de 70'000 à 100'000 francs par année.

Un appel d'offres a été lancé dans le cadre du dossier de la gestion des absences. L'objectif était de trouver un outil capable de gérer les activités, les temps et la planification du travail. Les critères ont été trop ambitieux, seules deux sociétés sur huit ont répondu (procédure sur invitation). La première était hors budget (+ 250'000 francs) et la deuxième ne répondait pas au cahier des charges. Pour cela, il a été décidé de reprendre Timelead, le système actuellement en place, et de l'améliorer en faisant une interface avec Abacus.

Case management : le dispositif de prise en charge des cas d'incapacité de travail de moyenne et longue durée assure un suivi et un accompagnement personnalisés des collaboratrices/eurs absents. Le but est de permettre un retour à l'emploi dans les meilleures conditions possibles. Cette politique montre des résultats positifs, les chiffres sur les dernières années s'orientent en effet légèrement, mais significativement, à la baisse.

La Commission tempère toutefois sa satisfaction en constatant pour 2017 une hausse du taux d'accidents professionnels : 78 contre 55 en 2016. Quant aux accidents non professionnels, ils sont restés stables.

Statistiques maladie et accident

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Taux maladie et accident | 4.6% | 5.56% | 5.07% | 4.54% |
| Taux maladie | | 4.81% | 4.22% | 3.65% |
| Taux accident (prof et non-prof) | | 0.75% | 0.85% | 0.90% |

Au niveau de la formation de base et continue, la politique d'apprentissage est un succès : les apprentis de dernière année ont tous réussi leurs formations. La centralisation du budget formation pour l'ensemble des collaborateurs de la Ville (400'000 francs) amène un écho positif.

04. Economie

Remarques d'ordre général

M. Jean-Michel Ischer, délégué à l'immobilier et aux logements, a intégré le service courant 2017 et son poste est directement rattaché à la direction. Avant cela, il était gérant des immeubles sous la Direction de l'urbanisme.

La Commission est d'avis qu'il serait préférable d'avoir des rubriques distinctes des différents postes de ce Service. Les délégués sont en effet des responsables très autonomes dont il devrait être possible d'identifier clairement les postes à chacun de leurs domaines d'activité. Ainsi, séparer les activités de MM. Paolini, Ischer et Boerlin pourrait être pertinent.

108 Service de l'économie, délégué au centre-ville

108.00 Economie

En 2017, le centre-ville a connu quatre samedis sans bus à la rue du Seyon. Selon une étude menée par la HEG, les échos ont été très positifs, autant de la part des commerçants que des habitants. Mais il faut savoir que la décision de fermer définitivement cette rue revient au Canton. La Ville profitera du 40^e anniversaire de la zone piétonne en 2019 pour proposer de maintenir les samedis sans bus.

L'organisation de la Silent Party de fin d'année, compliquée sous plusieurs aspects, devra être revue. Par ailleurs, vu l'augmentation des demandes d'animations, la Ville, au niveau de l'ensemble de ses services, devra jouer davantage un rôle de facilitateur.

108.00 Délégué à l'immobilier et au logement

La nouvelle fonction de délégué à l'immobilier et au logement a été discutée brièvement au sein de la Commission et devrait être l'objet d'un bref rapport d'information à la Commission ou au Conseil général. Ceci notamment afin de cerner au mieux le cahier des charges et l'équilibrage entre les tâches propres à promouvoir les maîtres d'ouvrage d'utilité publique et celles plus proches de la promotion économique et de facilitateur immobilier au service des entreprises qui souhaitent s'installer dans notre ville.

En matière de locaux, dès 2018, des contacts ont été pris avec les gérances de la place en vue d'établir avec leur aide un recensement mensuel des surfaces administratives et commerciales vacantes au centre-ville. L'objectif est d'avoir une longueur d'avance pour pouvoir mettre à disposition ces informations aux éventuelles entreprises intéressées à venir s'implanter en ville de Neuchâtel.

On explique le nombre de locaux de bureaux vacants par des départs ou des transferts de sociétés vers d'autres villes. De nombreuses démarches ont été également entreprises dans le cadre de projets de logements d'utilité publique.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Santé, Education et Mobilité, resp. Action sociale)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Sylvie Hofer-Carbonnier, Johanna Lott Fischer et de M. Philippe Etienne (rapporteur) , s'est réunie le 25 avril 2018 en présence de Mme Anne-Françoise Loup, Conseillère communale, directrice des sections concernées, pour examiner les comptes 2017. Ont également participé à cette séance : pour la Section de la Santé, Mme Marianne Vessaz-Ott, cheffe du Centre d'orthophonie, Mme Isabelle Girod, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé et Mme Catherine Stangl, responsable du centre de santé sexuelle; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service de l'accueil de l'enfance, Mme Sylvie Montaufier, responsable finances et administration du Service de l'accueil de l'enfance, Mme Nadja Birbaumer, déléguée à la formation et Mme Emmanuelle Liechti, infirmière cheffe du Service médical; pour la Section de l'Action sociale, M. Frédéric Richter, chef de service, Mme Nives Faggiani, responsable financière et cheffe du Guichet social régional; pour les 3 Sections Education, Santé et Mobilité, M. Pierre Geissbühler, administrateur et chargé de projets.

La liste des principaux acronymes utilisés se trouve à la fin du chapitre Education.

Points forts

L'année 2017 a été marquée par :

- La restructuration du service de l'action sociale et le travail d'intégration des dossiers de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux
- Une consolidation des prestations (1ere année complète des tests Infections Sexuellement Transmissibles) et un développement du travail en réseau pour le Centre de santé sexuelle
- Un travail sur l'organisation et le contrôle du temps de travail au Centre d'orthophonie, avec une révision des directives internes
- La poursuite du déploiement de la politique vieillesse
- La poursuite des réformes de l'école obligatoire et le projet « Terreaux-Est » dans le domaine de la scolarité
- Le travail préparatoire à la reprise du service médical (y compris santé dentaire) par l'éorén.

Gestion financière de la direction

| Excédent de charge par entité de gestion (en milliers de francs) | | | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---|
| Entité de gestion | Comptes 2017 | Budget 2017 | Ecart | Comptes 2016 | Ecart | Explications |
| Guichet social | 17'247 | 17'273 | -26 | 16'932 | 315 | |
| Aide sociale | 2'095 | 2'255 | -160 | 2'148 | -53 | Diminution charge salariale (postes repourvus avec délai, départ chef aide sociale) |
| Agence AVS/AI | 948 | 923 | 25 | 935 | 13 | |
| Santé sexuelle | 187 | 208 | -21 | -1 | 188 | 2016: participation Etat pour 2015 et 2016 |
| Orthophonie | 287 | 366 | -79 | 250 | 37 | Abandon de la caisse de remplacement et application de la grille salariale "Ville" |
| Santé bucco-dentaire | 0 | 0 | 0 | 133 | -133 | Transfert au SME |
| Déleguée pers. Âgées | 193 | 255 | -62 | 184 | 9 | |
| Admin SAE | 980 | 1'052 | -72 | 812 | 168 | |
| Contribution crèches | 5'215 | 5'923 | -708 | 5'303 | -88 | Optimisation des prises en charge et augmentation des capacités contributives |
| Accueil pré-scolaire | 1'158 | 1'530 | -372 | 881 | 277 | Optimisation des prises en charge et augmentation des capacités contributives |
| Accueil para-scolaire | 999 | 2'297 | -1'298 | 1'025 | -26 | Optimisation des prises en charge et augmentation des capacités contributives |
| Ecole obligatoire | 29'743 | 30'130 | -387 | 28'929 | 814 | Augmentation des charges dues à la rénovation des filières et aux mesures de soutiens (BEP) |
| Service médical | 352 | 423 | -71 | 228 | 124 | Intégration de la santé bucco-dentaire, application des nouvelles directives |
| Total dicasère ESAS | 59'404 | 62'635 | -3'231 | 57'759 | 1'645 | |
| Direction ESM | 554 | 549 | 5 | 566 | -12 | |

Présidence
01. Directions / Chancellerie

100 Directions / Chancellerie

100.05 Direction de la Santé, de l'Education et de la Mobilité

31 Charges de biens, services et autres ch. d'exploit.

31100.00 Achat de meubles et machines de bureau

Le bureau du secrétariat de direction a dû être remplacé.

49 Imputations internes

49300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Part du salaire de l'administrateur refacturé au Centre d'orthophonie (25%). Ce montant est intégré aux charges du Centre, réparties entre les communes membres.

Dicastère Finances, Ressources humaines, Action sociale

06. Action sociale

Remarques générales

Le service a été restructuré suite à l'audit mené en 2016 (voir organigramme p.122 du rapport de gestion). Un nouveau chef de service est entré en fonction en juin 2017.

L'intégration des prestations sociales de Corcelles-Cormondrèche au 1^{er} janvier 2018 et la préparation de celles de Peseux au 1^{er} janvier 2019 représentent un enjeu pour le service avec des impacts importants sur l'organisation interne et la dynamique du service (nouveaux collaborateurs et aménagement des locaux).

Quelques chiffres indicatifs:

Total de la facture sociale pour le canton : 216 millions (Compte canton

2016), 60% de ce montant est à la charge du canton, 40% à charge des communes. Le montant pour la Ville de Neuchâtel en 2017 est de 16.4 millions correspondant à 2032 dossiers gérés. On dénombre dans le canton de Neuchâtel 7'591 dossiers d'aide sociale concernant 12'736 personnes (statistique OFS 2015).

Le projet « PIJAD » visant à réinsérer certaines catégories de jeunes grâce à un suivi plus intensif, initié par le Conseil de la Facture sociale et démarré en 2016 sur une base pilote par le service de l'action sociale de la VDN s'est montré concluant. Mais le canton a renoncé à le poursuivre pour des raisons financières. La commission est plus qu'étonnée, car l'augmentation importante du nombre de personnes nécessitant l'aide sociale, son coût humain et financier, représente un problème majeur qui devrait être tout en haut des priorités des pouvoirs publics. La commission recommande à la Ville de Neuchâtel de poursuivre ce projet quitte à économiser dans d'autres secteurs. Il serait également intéressant de chiffrer le coût mensuel d'un bénéficiaire, respectivement l'économie réalisée lorsqu'un bénéficiaire peut être réinséré socialement ou professionnellement.

La commission relève une nouvelle fois la tendance cantonale au contrôle, qui se révèle souvent chronophage ou un frein au bon déroulement des actions.

110 Guichet social régional

110.00 Guichet social – administration

Ce service regroupe :

1. L'antenne Accord : accès aux prestations sociales
2. La réception générale du service de l'Action sociale
3. La comptabilité du service l'aide sociale
4. La gestion administrative du service de l'action sociale

1. L'antenne Accord propose depuis 2014 une réponse harmonisée et coordonnée à l'accès aux prestations sociales. Il n'y a qu'une seule demande de prestations pour les secteurs suivants : Subsidés LaMal – Bourses d'études – Avances de contributions d'entretien – aide sociale. Les informations circulent à l'aide du logiciel BaCeDos selon un parcours fléché. Les décisions d'octroi ou de refus sont de la compétence des services concernés

2. La réception générale s'occupe d'accueillir, d'orienter et d'informer tous les usagers du service de l'Action sociale ainsi que toutes les demandes liées à la boutique d'information sociale

3. et 4. Services transversaux pour la gestion des comptes Sacso ainsi que pour la gestion du fonctionnement du service de l'action sociale.

30 Charges du personnel

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Augmentation due aux réévaluations de fonction pour tout le personnel administratif et au remplacement maladie de la conseillère en insertion dont le poste est budgété sur le compte 111.00.

36 Charges de transfert

36110.00 Dédommagements cantons et concordats

L'imputation de la facture sociale est répartie sur plusieurs comptes du 3611001 au 3611009. La part pour Neuchâtel se monte à 16'382'901 francs. Le détail, après répartition 60% (Etat) et 40% (Communes) de la facture sociale, est le suivant :

- Part dépenses aide matérielle : 8'714'608 francs
- Subsidés LaMal : 5'393'790 francs
- Bourses d'études : 386'291 francs
- Avances de contribution d'entretien : 30'607 francs
- Intégration socio-prof. : 651'185 francs
- Social privé : 265'343 francs
- Alfa Sal : 402'754 francs
- FIP, Confédération, LACI : 473'152 francs
- Lutte contre la fraude : 65'174 francs

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Le détail des subventions régulières octroyées est le suivant :

- Ateliers Phénix : 30'000 francs
- Espace des Solidarités : 32'200 francs
- Fonds Morgenthaler : 6'000 francs
- Procap : 8'500 francs

- SOS Futures Mamans : 5'000 francs
- Centre thérapeutique de Jour NE : 15'000 francs
- Autres subventions : 7'050 francs

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Diminution des demandes pour les sacs taxés. Moins de demandes pour l'aide à la formation.

46 Revenus de transfert

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

La répartition des charges du personnel est à 40% à charge de l'Etat et 60% à charges des communes. Ensuite calculé selon le nombre d'habitants et sous déduction des charges salariales déjà versées par la commune. Le quota des dotations du personnel est en fonction du nombre de dossiers à l'aide sociale ainsi qu'à l'antenne Accord.

L'augmentation des recettes est due à la prolongation du projet PIJAD et au projet « loyers » non budgétés.

Aide sociale

111.00 Aide sociale

30 Charges du personnel

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Diminution de la charge salariale due à :

- Poste vacant du contentieux et contrôle durant 4 mois
- Départ de 2 assistants sociaux non remplacés immédiatement dont le chef de l'aide sociale remplacé par 2 chefs d'équipe.

46 Revenus de transfert

46120.00 Dédommagements des communes et des syndicats interco.

Augmentation des recettes due à la facturation des honoraires 2016/2017

pour les prestations d'insertion socio-professionnelle au Guichet Social Régional de l'Entre-Deux-Lacs, montant non budgété.

112 Agence AVS/AI

112.00 Agence AVS/AI

36 Charges de transfert

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Augmentation du nombre de bénéficiaires.

Dicastère de la Santé, de l'Education et de la Mobilité

05. Santé

Remarques générales

Année de consolidation et de transition pour les différentes entités de gestion de la santé. Les questions liées au financement cantonal impacteront principalement les comptes 2018 tant pour l'orthophonie que pour le Centre de santé sexuelle.

109 Service de la Santé

109.01 Centre de santé sexuelle

Année de consolidation des prestations, 1^{ère} année complète avec la nouvelle prestation de dépistage des maladies sexuellement transmissibles.

42 Taxes

42310.00 Taxes de cours

Désormais imputées sous 42400.02 Prestations de services pour tiers.

42400.02 Prestations de services pour tiers

Animations de groupe dans le cadre des « journées santé » des écoles ou sur mandat.

42500.00 Ventes

Vente de matériel médical (2'777 francs) et recettes des tests de dépistages d'infections sexuellement transmissibles (12'285 francs).

42600.00 Remboursement de tiers

Recherche de fonds auprès d'œuvres d'entraide.

46 Revenus de transfert

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

Participation de l'Etat dans le cadre de la loi fédérale sur les centres de consultations en matière de grossesse : 50% du déficit du centre est pris en charge.

Le financement du Centre sera au cœur des débats durant l'année 2018 : D'une part suite à l'annonce par le Canton d'une baisse de la subvention de près de 40'000 francs (montant contesté par la Ville), d'autre part pour redéfinir un financement juste. En effet, la Ville finance une prestation pour l'ensemble du littoral et des Vallées (un recensement de la provenance des utilisateurs est en cours mais les statistiques disponibles démontrent une part de 60% d'utilisateurs venant d'autres communes). Une discussion avec les communes d'origine des utilisateurs sera menée pour assurer un financement pérenne et juste du service.

109.02 Centre d'orthophonie

Année de transition. Une nouvelle convention entrera en vigueur en 2018, avec une baisse de la contribution de l'Etat. Diverses mesures ont été prises en matière de gestion des ressources humaines et d'organisation pour diminuer l'impact financier des décisions cantonales mais également pour améliorer le cadre de travail.

Le calendrier scolaire avec une semaine de moins et divers jours fériés sur les semaines ouvrables a influencé négativement les heures facturées.

30 Charges de personnel

L'abandon de la caisse de remplacement et l'application de la grille salariale de la Ville entraîne une diminution des charges.

Le remplacement d'une orthophoniste partie en retraite en 2016, par une orthophoniste en début de carrière génère également des charges inférieures à celles budgétées.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Prestations facturées :

- OES : 1'043'431 francs
- Parents : 20'108 francs
- Communes (hors VDN) : 7'000 francs
- Institutions : 70'656 francs

42600.00 Remboursement de tiers

Montant facturé aux orthophonistes d'autres centres ou indépendantes pour la participation à des formations organisées par le Centre de Neuchâtel. À mettre en lien avec 30900.00.

46 Revenus de transferts

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

Subvention pour le travail de gestion et de contrôle effectué par le Centre. Ce montant sera réduit à 44'500 francs au maximum dès 2018.

Pour 2017, ce montant comprend 188'480 francs pour l'année 2017 et 4'321 francs de correction pour l'année 2016.

109.03 Santé bucco-dentaire

Voir 132.02.

109.04 Attaché(e) aux personnes âgées

Poursuite du déploiement de la politique communale de la vieillesse. Un important travail de conseil et de travail en réseau est réalisé.

La commission s'interroge sur l'opportunité de mettre en place des projets pour soutenir les proches-aidants.

31 Charges de biens, services, autres ch. d'exploit.

31051.00 Frais de réception

La soirée d'accueil des nouveaux retraités a coûté moins que budgété. Une partie des frais est prise en charge par les associations partenaires.

31300.01 Prestations de services de tiers

La mise en place de la stratégie « vieillesse » se poursuit. Différents projets sont encore en gestation.

11. Education

Remarques générales

Les enjeux actuels pour l'accueil extrafamilial des enfants sont ;

- Achever l'équipement en places d'accueil selon la stratégie présentée au Conseil Général pour la période 2015-2020
- Planifier les besoins après 2020
- Gérer les pics de demandes en accueil parascolaire, principalement à midi
- Répondre à la demande pour les places 0-2 ans dans les structures préscolaires.

L'éorén poursuit la mise en place des réformes scolaires (classes à niveau, intégration des élèves avec besoins éducatifs particuliers et application stricte des moyennes d'élèves par classe).

Le service médical prépare sa reprise par l'éorén, dans le cadre de la réforme de la santé scolaire.

131 Accueil de l'enfance

131.01 Service administratif de l'accueil de l'enfance

La centralisation des demandes de places en crèche par les parents au niveau du canton, sans vue d'ensemble par les communes est un problème pour l'anticipation de la demande. Par exemple, une demande pour une place à la crèche du Centre-Ville n'est connue que par le canton et la direction de la crèche concernée. La commune n'a donc pas de moyen de concilier les demandes reçues et les places disponibles dans les autres structures.

30 Charges de personnel

30109.00 Rbt de salaires du personnel admin. et d'exploit.

Amélioration due principalement au remboursement de salaire d'une collaboratrice à 100% absente pour maladie de longue durée du 01.2017 à 06.2017 (22'389 francs).

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Le budget formation est au SRH (3'120 francs).

30910.00 Recrutement du personnel

Frais de recrutement de personnel non budgété (1'092 francs).

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31100.00 Achat de meubles et machines de bureau

Compensé avec 31040.00 Matériel didactique. 3'000 francs de mobilier pour bibliothèque.

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Compensé avec 31300.01 Prestation de services de tiers. Loyer d'une salle pour projet illettrisme.

36360.00 Subventions aux organismes privés

Subvention de 32'500 francs budgétée pour l'ouverture de la halte-garderie mais l'ouverture en novembre seulement n'a entraîné qu'une dépense de 5'000 francs.

Subvention de l'atelier de l'imaginaire plus versée depuis 2017 (6'000 francs).

131.02 Contribution aux crèches

36 Charges de transfert

L'année 2017 continue de mettre en évidence les effets des travaux de contrôle et d'optimisation au sein du Service de l'accueil de l'enfance.

59 structures sont concernées par ces subventions.

36120.00 Dédomm. communes et synd. intercommunaux

Dédommagements versés aux structures communales du canton (y compris VDN).

36140.00 Dédommagements aux entreprises publiques

Dédommagements versés aux structures privées subventionnées (associatives).

131.03 Accueil préscolaire

Il est à relever que les charges et recettes sous revue concernent les 6 structures d'accueil communales. Les montants sont additionnés et sont au final relativement peu élevés.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

La différence provient de l'écart statistique (engagement différés, etc.).

30109.00- Rbt de salaires du personnel admin. et d'expl.

30109.03 Rbt ass. maternité au pers. adm. et d'exploit.

-343'085 francs : Les remboursements d'indemnités journalières compensent très largement les frais remplacements des collaborateurs absents.

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Budget au SRH.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

22'326 francs. Dépassement dû au remplacement de la personne en charge de la cuisine absente pour maladie.

31600.01 Loyers et fermages des biens-fonds

+20'000 francs pour la crèche du Centre-Ville. Le montant a été budgété sur estimation du loyer pas encore connu.

33 Amortissements du patrimoine administratif

33004.00 Ammort. planif., terrains bâtis PA du compte général

- 8'000 francs (voir SF).

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

L'année 2017 continue de mettre en évidence les effets des mesures de contrôle et d'optimisation au sein du service de l'accueil de l'enfance.

46 Revenus financiers

46120.00 Dédommagement des communes et des synd. interco.

On constate d'une part une augmentation des capacités financières des parents, ayant pour corolaire une baisse de la contribution de la commune et d'autre part une attribution des places plus efficace permettant d'accueillir plus d'enfants et donc de facturer davantage.

46300.00 Subventions de la Confédération

-32'000 francs. La décision de subventions de l'OFAS a été validée après le budget. Ce montant a été annoncé au SF.

46310.00 Subventions des cantons et des concordats

Les subventions du fonds sont versées sur le nombre de places facturées.

Le canton a pris en charge une partie des salaires pour des enfants à besoins spécifiques pour 1'872 francs.

131.04 Accueil para-scolaire

Il est à relever que les charges et recettes sous revue concernent les 9 structures parascolaires de la Ville. Les montants sont additionnés et sont au final relativement peu élevés.

Ouverture de 10 places supplémentaires « tables de midi » au Serpentin à la rentrée 2017.

30 Charges de personnel

30109.00- Rbt de salaires du personnel admin. et d'expl.

30109.03 Rbt ass. maternité au pers. adm. et d'exploit.

-263'200 francs : les remboursements d'indemnités journalières compensent très largement les frais remplacements des collaborateurs absents.

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Budget au SRH.

30910.00 Recrutement du personnel

Frais de recrutement de personnel non budgété (2'273 francs).

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Prestations de nettoyages utilisées 4 mois sur 12, en raison d'un changement de système.

31810.00 Pertes sur créances effectives

ADB = 19'149 francs. Concernant des enfants qui ne fréquentent plus les structures d'accueil.

39 Imputations internes

39101.00 Prestations informatiques

-2'860 francs : différences sur 7 postes informatiques.

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

-56'736 francs : les charges d'exploitation des bâtiments du Tipi et du Serpentin ont été moins importantes que budgétées par le SBAT.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

L'année 2017 continue de mettre en évidence les effets des mesures de contrôle et d'optimisation au sein du Service de l'accueil de l'enfance. Le taux d'occupation est plus élevé et la proportion d'élève de cycle 1 également (facturation à 60 francs par jour, contre 50 francs pour le cycle 2, idem pour la subvention du fonds 15 francs pour le cycle 1 contre 10 francs pour le cycle 2).

46 Revenus de transfert

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

On constate d'une part une augmentation des capacités financières des parents, ayant pour corolaire une baisse de la contribution de la commune et d'autre part une attribution des places plus efficace permettant d'accueillir plus d'enfants et donc de facturer davantage. L'offre de places

d'accueil continue de croître, notamment durant les heures de midi où la demande est la plus forte.

46310.00 Subventions des cantons et des concordats

Les subventions du fonds sont versées sur le nombre de places facturées.

Le canton a pris en charge une partie des salaires pour des enfants à besoins spécifiques pour 12'600 francs.

Le 12 du Serpentin a perçu 5'000 francs du fonds cantonal d'impulsion pour la création de 10 places supplémentaires.

132 Ecoles

132.01 Enseignement obligatoire

31 Charges de biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Ce montant comprend notamment :

- Devoirs surveillés : 131'300 francs
- Sport scolaire facultatif : 22'300 francs
- Fête de la jeunesse (FDJ) : 25'000 francs
- Marathon des écoliers : 2'400 francs.

36 Charges de transferts

36120.00 Dédommagements communes et synd. intercommunaux

- Ecolages 2017 : 29'300'497 francs (28'711'326 francs en 2016)
- Complément écolage 2016 : -76'464 francs (189'423 francs mis en transitoire, 112'959 francs effectivement payés)
- Remboursement subvention Etat 2016 : -30'123.35 francs
- Participation aux costumes FDJ : 10'200 francs.

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

- Ecole supérieure de Droguerie : 50'000 francs
- Junior College : 50'000 francs
- Université populaire : 5'000 francs
- Colonies de la Rouvraie : 9'120 francs

- Passeport Vacances : 1'960 francs
- Mouvement Jeunesse suisse romand : 300 francs.

La commission s'interroge sur la classification de ces subventions sous enseignement obligatoire et invite le Conseil Communal à les catégoriser selon les missions de ces entités.

36370.00 Subventions aux personnes physiques

- Camps (verts/ski) éorén : 13'015 francs
- Transport d'élèves Chaumont : 5'500 francs.

36600.00 Amort. planif., subve. d'investissements

- Rénovation du bâtiment de l'école suisse de droguerie (voir également 39400 pour les intérêts). Budgété auparavant dans le budget des dicastères Culture et Intégration.

132.02 Service médical

31 Charges de biens, services, autres ch. d'exploit.

31302.00 Médecin / dentiste

La mise en place et l'adaptation des prestations au nouveau cadre réglementaire (nouvelles directives de santé scolaire) diminue de manière importante le recours à un médecin, de même que les dépistages dentaires sont désormais fournis uniquement depuis la 3^{ème} année.

- Médecins scolaires : 108'000 francs
- Dentistes : 47'000 francs.

46 Revenus de transferts

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. intercom.

Part de l'éorén dans les coûts de la santé scolaire. Le montant facturé dépend des charges du service. La baisse du montant facturé est donc liée à la baisse des charges qui ont été enregistrées en 2017.

Liste des acronymes

ADB : Acte de défaut de biens
LAE : Loi sur l'accueil des enfants
OES : Office de l'Enseignement Spécialisé
PA : patrimoine administratif
SBAT : Service des bâtiments
SF : Service financier
SRH : Service des ressources humaines
VDN : Ville de Neuchâtel

Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Économie resp. Mobilité et Environnement)

La sous-commission financière III, composée de Mme Charlotte Opal, MM. Jean-Charles Authier et Antoine de Montmollin (rapporteur), s'est réunie le 19 avril 2018 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner les comptes 2017. Ont également participé à cette séance : pour l'urbanisme : Mmes Nuong Bui Schaer, responsable de l'entité Permis de construire ; Alessandra Pascale, cheffe des constructions ; Odile Porte, responsable de l'entité Planification et de l'aménagement urbain ; MM. Fabien Coquillat, architecte-urbanisme communal ; M. Stéphane Deschenaux, responsable de la gérance ; Christophe Egger, aménagiste et chargé de projet ; Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement ; Christian Trachsel, délégué à l'énergie ; Damien Vaucher, chargé de projet ; pour l'environnement : Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières ; MM. Jan Boni, ingénieur forestier ; Olivier Lavanchy, responsable des caves ; et pour la mobilité : MM. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, à l'environnement et au développement durable ; Pierre Geissbühler, administrateur et chargé de projet et pour la direction : Mme Emilie Herren, secrétaire de direction.

Considérations générales

À l'occasion de l'examen du budget 2019, il est demandé de lister les projets en attente de décision politique et en cours sous forme d'un tableau synthétique avec leurs échéances. Il est aussi demandé d'aborder le rapport EPIC et la question de maintenance des bâtiments.

Dicastère de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement

01. Chancellerie

100 Directions / Chancellerie

100.02 Direction de l'urbanisme, l'économie et l'environnement

Points forts

L'année 2017 a vu la réalisation de plusieurs objectifs du programme de législation : À titre d'exemple, citons les importants rapports concernant les Jeunes-Rives et le concept Nature en Ville ainsi que des rénovations comme celle de l'Hôtel de Ville. S'y rajoute le suivi politico-stratégique des travaux tels que les Projets d'Agglomération et la préparation de la révision du plan d'aménagement.

Gestion financière de la direction

En général, les prévisions budgétaires se sont avérées correctes : les charges sont maîtrisées et les recettes rentrées comme prévu. Seuls des écritures comptables relatives à MCH2, en particulier la réévaluation du patrimoine et les amortissements liés ont créé des différences notables avec le budget.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation et suivants

Le poste de secrétaire de direction avait été diminué temporairement de 20% dès mi-2016 pour une durée d'un an. Il aurait dû être budgété à 100% dès mi-2017, mais suite à un oubli cela n'a pas été fait. Les dépassements des diverses cotisations s'expliquent de la même manière.

30109.00 Remboursement de salaires du personnel administratif et d'exploitation

Indemnité versée par le chômage pour l'apprentie (formation d'adulte).

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31010.01 Matériel d'exploitation et fourniture

Dépassement suite aux rangements de fin d'année.

31020.00 Imprimés, publications

Montant budgété chaque année pour des éléments ponctuels.

31300.01 Prestations de services de tiers

Certains mandats qui avaient été budgétés n'ont pas pu être réalisés. La Commission demande à ce que les projets initiés soient suivis et pas abandonnés.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Certains mandats qui avaient été budgétés n'ont pas pu être réalisés. La Commission demande à ce que les projets initiés soient suivis et non pas abandonnés.

36 Charges de transfert

Ces comptes sont liés au plan lumière. Les subventions restent très en dessous du budget, même si celles liées au plan lumière et versées aux entreprises privées ont été supérieures aux prévisions.

39 Imputations internes

39000.00 Approvisionnement matériel et marchandises

Pas de montant prévu au budget.

39100.00 Prestations de services

Pas de montant prévu au budget.

08. Urbanisme

118 Développement urbanistique

118.00 Développement urbanistique

Points forts

A l'avenir, les commissaires apprécieraient d'obtenir un tableau synthétique listant les projets en attente et leur état d'avancement.

L'année 2017 a été marquée par la présentation de deux importants rapports au Conseil général en lien avec les missions du service :

- Rapport 17-006 concernant la politique en faveur de la biodiversité, le programme « nature en ville » et la Commission nature et paysage.
- Rapport 17-008 concernant une demande de crédit d'étude pour la phase de projet de réaménagement des Jeunes-Rives.

Le suivi de la démarche participative Centre et gare, des Projets d'agglomération et du Plan directeur régional (dans le cadre de la COMUL) ont également été au cœur de l'activité du service.

Gestion financière de l'entité Développement urbanistique

Le service présente une amélioration de 87'791 francs par rapport au budget 2017, principalement en raison de la diminution des charges de personnel.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Diminution de charges en lien avec le départ à la retraite de l'ancien architecte-urbaniste communal et avec la réorganisation des services.

30109.00 Remboursement de salaires du personnel administratif et d'exploitation (idem 30109.02)

Collaboratrice scientifique en congé maladie de longue durée.

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Mandat d'accompagnement pour réorganisation des services et participation du personnel à des séminaires. Ces montants ne figurent pas au budget de l'entité car l'ensemble du budget formation de la Ville est affecté au Service des ressources humaines, qui impute ensuite les charges dans les services concernés.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31300.04 Cotisations

Contribution pour Distinction romande d'architecture, non prévue au budget.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Mandats d'études différés concernant la préparation de la révision du plan directeur et du plan d'aménagement communal.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Prestations de l'architecte-urbaniste communal dans un jury de concours.

Projets en cours – Investissements

Jeunes-Rives : l'élaboration du projet se poursuit selon les objectifs du rapport accepté en juin 2017. Dans une phase décisionnelle, certains aspects n'ont toujours pas de solutions et nécessiteront probablement une mise en œuvre par étapes. Les Directions de l'urbanisme et des infrastructures travaillent ensemble sur ce dossier et proposeront un rapport au CG dans ce sens début 2019.

119 Service des bâtiments et du logement

La Commission attend avec grand intérêt le rapport EPIC prévu pour cette année 2018 (Expertise du Parc Immobilier Communal).

La première partie de l'année 2017 a été marquée par ce que l'on peut appeler l'affaire du cloître. La deuxième partie a été affectée par celle de la navigation. Les comptes se présentent, à première vue, ainsi :

| Classification institutionnelle | | Comptes 2017 | Budget 2017 | Ecart C17/B17 | |
|---------------------------------|---|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------------------|
| 119 | Service des bâtiments et du logement | 2'365'608 | 192'500 | -2'173'108 | Détérioration du bilan |
| | Charges | 23'002'283 | 19'221'700 | -3'780'583 | Détérioration des charges |
| | Revenus | -20'636'675 | -19'029'200 | 1'607'475 | Amélioration des recettes |
| 119.01 | Gérance des bâtiments | -12'921'553 | -13'690'100 | -768'547 | Détérioration du bilan |
| | Charges | 3'126'292 | 2'688'000 | -438'292 | Détérioration des charges |
| | Revenus | -16'047'845 | -16'378'100 | -330'255 | Détérioration des recettes |
| 119.02 | Bâtiments | 13'365'409 | 11'996'600 | -1'368'809 | Détérioration du bilan |
| | Charges | 17'877'290 | 14'570'000 | -3'307'290 | Détérioration des charges |
| | Revenus | -4'511'881 | -2'573'400 | 1'938'481 | Amélioration des recettes |
| 119.03 | Concierges | 1'921'752 | 1'886'000 | -35'752 | Détérioration du bilan |
| | Charges | 1'998'702 | 1'963'700 | -35'002 | Détérioration des charges |
| | Revenus | -76'950 | -77'700 | -750 | Détérioration des recettes |

Or, si on fait abstraction de l'erreur au budget 2017 à la nature 48930.00, le bilan financier de l'entité 119 se conclut sur une légère amélioration. Avec un prélèvement sur le préfinancement du capital propre (fonds d'agglomération et de valorisation urbaine) qui améliorerait ce dernier par une recette de 2'400'000 francs, le bilan du 119 dégage une amélioration de 226'892 francs.

| Classification institutionnelle | | Comptes 2017 | Budget 2017 | Ecart C17/B17 | |
|---------------------------------|---|--------------------|--------------------|------------------|-------------------------------|
| 119 | Service des bâtiments et du logement | 2'365'608 | 2'592'500 | 226'892 | Amélioration du bilan |
| | Charges | 23'002'283 | 19'221'700 | -3'780'583 | Détérioration des charges |
| | Revenus | -20'636'675 | -16'629'200 | 4'007'475 | Amélioration des recettes |
| 119.01 | Gérance des bâtiments | -12'921'553 | -13'690'100 | -768'547 | Détérioration du bilan |
| | Charges | 3'126'292 | 2'688'000 | -438'292 | Détérioration des charges |
| | Revenus | -16'047'845 | -16'378'100 | -330'255 | Détérioration des recettes |
| 119.02 | Bâtiments | 13'365'409 | 14'396'600 | 1'031'191 | Amélioration du bilan |
| | Charges | 17'877'290 | 14'570'000 | -3'307'290 | Détérioration des charges |
| | Revenus | -4'511'881 | -173'400 | 4'338'481 | Amélioration des recettes |
| 119.03 | Concierges | 1'921'752 | 1'886'000 | -35'752 | Détérioration du bilan |
| | Charges | 1'998'702 | 1'963'700 | -35'002 | Détérioration des charges |
| | Revenus | -76'950 | -77'700 | -750 | Détérioration des recettes |

Compte 30 Charges du personnel. Sur la base de moyennes annuelles :

| EG | 30 Charge de personnel | Compte 2015 | EPT | Compte 2016 | EPT | Budget 2017 | EPT | Compte 2017 | EPT | Δ Budget/ comptes | Δ EPT |
|--------|------------------------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|----------------------|-------|
| 119.01 | Le logement | 714'072 | 6.34 | 666'982 | 5.77 | 682'300 | 5.60 | 779'169 | 5.35 | -96'869 | -0.25 |
| 119.02 | Les bâtiments | 1'451'321 | 11.50 | 1'520'957 | 12.11 | 1'678'600 | 13.50 | 1'595'135 | 13.00 | 83'465 | -0.50 |
| 119.03 | Les concierges | 1'825'138 | 19.26 | 1'874'578 | 20.58 | 1'886'000 | 18.95 | 1'921'751 | 20.36 | -35'751 | 1.41 |
| | | | 37.10 | | 38.46 | | 38.05 | | 38.71 | -49'155 | 0.66 |

119.01 Gérance des bâtiments

1^{er} avril : entrée en fonction d'un responsable de gérance.

1^{er} juillet : déploiement d'Abalmmo, après une année de préparation.

- Double comptabilité SAINet et Abalmmo
- Modification du plan comptable (natures spécifiques à Abalmmo)

30 Charges de personnel

Le gérant des bâtiments a été nommé à la fonction de Délégué à l'immobilier et au logement. Afin de financer cette nouvelle fonction non budgétisée, le 1 EPT du gérant a été retiré du 119.01. Afin de combler ce départ, une fonction de responsable de gérance a été créée et financée à hauteur de 0.8 EPT par le nouveau besoin octroyé au 119.02 (approuvé au budget 2017 et nécessaire à l'entretien de bâtiment). Afin d'avoir 1 EPT pour le poste de responsable de gérance, 0.2 EPT a été réaffecté à l'interne après le départ à la retraite d'une collaboratrice (0.9 EPT) au logement. Ainsi, le Service des bâtiments et du logement ne bénéficie pas du poste supplémentaire décidé via un nouveau besoin au budget 2017.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31200.09 Autres charges d'alimentation et élimination

C'est une erreur de budgétisation par rapport aux 385'000 francs figurant aux budgets 2016 et 2018. Charges également réparties dans les nouvelles natures Abalmmo (comptes n°3120033; 3120035; 3120039) afin de différencier les types d'énergies. L'écart s'explique par un rattrapage de consommation lié à un problème de comptage sur un collège, ainsi que par le changement d'énergie de chauffage dans plusieurs immeubles.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Le dépassement découle de l'imputation des honoraires d'un conseiller externe mandaté par la direction dans le cadre d'un accompagnement des collaborateurs du service des bâtiments et du logement.

31340.01 Primes d'assurances biens-fonds

Budget tenant compte d'une double alimentation du Fonds d'auto-assurance qui n'avait plus lieu d'être en 2017.

31690.30 Locaux vides Gérance PA – Abalmmo

Le nouveau logiciel métier Abalmmo traite les états locatifs au théorique et impute ainsi la part des vacants.

31810.00 Perte sur créance effective

Le ducroire sur débiteur a été augmenté de 50'000 francs.

31990.00 Autres charges d'exploitation

Intégration détaillée des charges liées à Cadolles. Elles auraient dû être budgétées.

34 Charges financières

31314.30 Locaux vides Gérance PF – Abalmmo

Le nouveau logiciel métier Abalmmo traite les états locatifs au théorique et impute ainsi la part des vacants (selon le même principe que 31690.30). Il s'agit d'un nouveau compte.

34391.09 Autres charges d'alimentation et élimination

Avec le système Abalmmo, les types d'énergies ont été individualisés (gaz, mazout, pellets, etc.). Il faut donc totaliser les comptes n°3439101 à 34391.33.

36 Charges de transfert

36370.00 Subventions aux personnes physiques

36370.00 Prestation de service

Non seulement il y a une erreur sur le compte, mais étant donné que dans l'intervalle la somme a été versée à l'équilibre, le commentaire indiqué dans le rapport du CC n'est plus nécessaire.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Budget surévalué (C16 = 84'800 francs). Montant volatile (rembt sinistres, refacturations locataires, honoraires s/dcpt F-acc, etc.) difficilement déterminable.

42600.00 Remboursement de tiers

Budget surévalué (C16 = 84'800 francs). Montant volatile (rembt sinistres, refacturations locataires, honoraires s/dcpt F-acc, etc.) difficilement déterminable.

44 Revenus financiers

44390.00 Loyers et fermages, biens-fonds PF

Imputation des forfaits de frais accessoires payés par les locataires, selon système Abalmmo.

44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA et

44790.00 Autres produits des biens-fonds PA

Budget mal évalué dans la répartition entre les cpte n° 4470000 et 4479000.

119.02 Bâtiments

1 avril : perte de 1 EPT (Nbesoin 2017)

- Captation du nouveau besoin à l'entretien pour permettre la création du poste de Délégué à l'immobilier et au logement
- Réévaluation de la valeur du patrimoine administratif communal

30 Charges de personnel

Nouveau besoin pour technicien des bâtiments (0.8 EPT) non activé, car utilisé pour le poste de délégué à l'immobilier en 2017.

33 Amortissements du patrimoine administratif

Réévaluation de la valeur du patrimoine administratif selon MCH2.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Imputé au 43100.00, selon directives finances.

43 Revenus divers

43100.00 Prest. propres s/immo. corp. portées à l'actif

Il s'agit d'un revenu pour compenser la perte d'exploitation des Brasseurs. Notons que ce montant était compris dans le budget de la demande de crédit des travaux de restauration-rénovation.

44 Revenus financiers

Plus-value sur la vente du bâtiment Edmond de Reynier 3.

48 Revenus extraordinaires

48930.00 Prélèvement sur le préfinancement du capital propre

Cette nature n'a pas pu bénéficier de cette recette. En effet, le prélèvement budgété dans le fond d'entretien des bâtiments, sur le modèle des années précédentes, n'a pas été possible puisque ce fond est épuisé depuis fin 2016. Il s'agit donc d'une erreur de budget.

48900.30 Prélèv. s/réserve liée au retraitement du PA

Au moment de l'établissement du budget 2017, la réévaluation du patrimoine administratif était en cours. Ce processus a pris fin avec l'année 2016. Donc il n'était pas possible de budgéter une recette comme une charge au 33004.00 Amortissement planifié, terrain bâtis PA du compte général. Cette recette provient de la réserve (autorisée par la

LFinEC) constituée au moment de la réévaluation du patrimoine administratif et qui s'élève avant prélèvement à 106 millions. Cette réserve permettra de compenser les amortissements durant 20 ans. La différence entre l'amortissement et la recette est simplement le fait des amortissements usuels annuels.

119.03 Concierges

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

La somme de 50'000 francs affectée aux emplois vacances (aides-concierges) a été transformée en 1.41 EPT ainsi que réévaluation de fonction de trois collaborateurs.

30490.09 Autres allocations (indemnités de piquet)

Piquets des concierges : montant difficilement estimable, mais ces heures sont refacturées en prestations internes. Une recette est perçue sur le compte 491 00.00 Prestation de service, ainsi que sur le compte 42400.02 prestations de services pour tiers.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Mal budgétisé. Seule la part « piquet » des factures de locations du Service de la culture et de l'intégration va dans ce compte, soit 6'500 francs environ.

Projets en cours – Investissements

Saint-Nicolas (page 539) : il s'agit d'indemnités en attente pour le MEN en lien avec l'Octogone.

Rapports en cours d'élaboration

Le rapport EPIC est attendu pour 2018.

120.01 Espaces publics et aménagement urbain

Points forts

L'activité de l'entité Espaces publics et aménagement urbain s'est répartie sur plusieurs secteurs du territoire, tant du point de vue de la planification que des projets d'aménagement concrets :

- Monruz sud : Plan de quartier et projet de logements, Plan spécial Palafitte, Parc nature en ville
- Serrières : Plan de quartier Tivoli sud, projet d'aménagement de la rue du Clos-de-Serrières, avant-projet de passerelle du viaduc ferroviaire, etc.
- Portes-Rouges : accompagnement de projets privés suite à l'élaboration du Plan directeur sectoriel « Portes-Rouges »
- Draizes-Bourgogne : réaménagement de l'espace public en lien avec la réalisation du plan de quartier
- Vieux-Châtel : accompagnement du projet de construction de la coopérative d'habitants, rapport 17-009A concernant l'aménagement et la sécurisation du jardin public des anciennes serres, phase test du réaménagement de la rue du Vieux-Châtel

Gestion financière de l'entité Espaces publics et aménagement urbain

L'entité présente une amélioration de 296'638 francs par rapport au budget 2017, imputable notamment à la diminution des charges d'amortissement et à l'augmentation des revenus (prestations de services pour tiers et revenus extraordinaires).

30 Charges de personnel

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Mandat d'accompagnement pour réorganisation des services et participation du personnel à divers séminaires. Ces montants ne figurent pas au budget de l'entité car l'ensemble est affecté au Service des ressources humaines, qui impute ensuite les charges dans les services concernés.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31100.00 Achats de meubles et machines de bureau

Commandes différées dans l'attente de la fin du processus de réorganisation des services.

31379.01 Impôts et taxes

Taxe administrative cantonale pour préavis formel sur plan d'affectation (non prévue au budget).

31430.00 Entretien d'autres ouvrages de génie civil

Rubrique difficile à estimer au budget (dépend des besoins apparaissant en cours d'année).

33 Amortissements du patrimoine administratif

Le calcul des amortissements est basé sur les dépenses nettes effectives enregistrées au 31.12 de l'année précédente. Dans le cas présent, les dépenses effectives ont été moins importantes en 2016 que celles prévues lors de l'élaboration du budget 2017, ce qui explique une diminution des charges d'amortissement. La Commission souhaite que le Service financier explique les critères d'attribution des bâtiments et des amortissements. Le Conseil général devrait être saisi, avant l'adoption des comptes, d'un rapport d'information concernant la réévaluation du patrimoine.

36 Charges de transfert

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Analyses urbanistiques en soutien au développement de projets privés, compte non sollicité en 2017.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Refacturation de prestations aux communes d'Hauterive et Saint-Blaise (avant-projet de réaménagement de l'axe RC5) et à un promoteur privé (projet Draizes-Bourgogne).

48 Revenus extraordinaires

46300.00 Revenus divers extraordinaires

Liquidation du compte « expertise place du port ».

Projets en cours – Investissements

Aménagement des espaces publics à Draizes Bourgogne en lien avec un projet privé (coûts partagés) : travaux en cours, crédit datant de novembre 2013. Il y a un crédit chez Infrastructures pour des travaux complémentaires sur les réseaux.

Serrières : divers projets en cours, dont le réaménagement de la rue du Clos-de-Serrières (demande de crédit à venir, fin 2018).

120.02 Permis de construire

Points forts

L'activité de l'entité a été globalement stable par rapport aux années précédentes, malgré une légère diminution du nombre de sanctions délivrées (reflet de l'activité du domaine de la construction) se traduisant par une diminution des émoluments administratifs. Plusieurs dossiers importants ont toutefois marqué l'année 2017, tels que le centre administratif Tivoli Nord et le complexe immobilier de l'avenue du Vignoble (friche Metalor).

Gestion financière de l'entité Permis de construire

L'entité présente une amélioration de 18'781 francs par rapport au budget 2017, résultat d'une diminution des charges de personnel, pondérée par une diminution des taxes et émoluments administratifs.

Les Commissaires demandent si la Ville est plus lente que d'autres communes de Suisse pour délivrer les permis. Selon l'analyse comparative inter-cantonale faite par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, il n'y a pas de grosses différences dans la durée de traitement des dossiers. Les lenteurs apparaissent dès lors que des procédures d'opposition sont engagées, en raison des multiples voies de recours juridiques.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Poste d'architecte vacant pendant 5 mois et repourvu avec un salaire inférieur au budget.

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Mandat d'accompagnement pour réorganisation des services et participation du personnel à divers séminaires.

30910.00 Recrutement du personnel

Campagnes de recrutement pour postes d'architecte responsable des permis de construire et d'architecte.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Mandats à spécialistes dans le cadre de l'instruction des permis de construire (urbaniste auteur du plan d'aménagement, autres experts techniques).

31370.01 Impôts et taxes

Taxe administrative cantonale pour préavis formels et décisions spéciales (montant dépendant des dossiers traités).

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux

35110.00 Attributions aux fonds du capital propre

Montant versé au fonds pour l'amélioration de l'accessibilité au centre-ville, dépendant des recettes comptabilisées au 42000.01. Ce qui est perçu est reversé. Les décisions d'attribution sont prises par le Conseil communal.

42 Taxes

42000.01 Taxe d'exemption pour places de parc

Montant dépendant de la nature des projets sanctionnés.

42100.99 Émoluments administratifs

Montant dépendant de la nature et du volume des projets sanctionnés.

42400.02 Prestations de services pour tiers

Diminution des prestations effectuées auprès des communes partenaires, en raison du sous-effectif de l'entité au 2^{ème} semestre.

Projets en cours – Investissements

Tivoli Nord : le permis de construire a été délivré, le projet va démarrer.

Tivoli Sud : encore une opposition en cours de traitement au niveau de l'Etat, dans le cadre de la procédure d'adoption du plan de quartier.

Rue du Clos-de-Serrières : en préparation.

Jeunes-Rives : dans une phase décisionnelle, certains aspects n'ont toujours pas de solutions et nécessitent une mise en œuvre par étapes. Un groupe de travail est à l'œuvre sur ce dossier et proposera un rapport au CG d'ici début 2019.

Metalor : il y a encore des oppositions à traiter.

121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

121.00 Délégué(e) à l'énergie

Points forts

La nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) a été adoptée par le Grand Conseil et sa mise en œuvre a permis de créer un fonds communal pour l'énergie. Alimenté par la redevance à vocation énergétique, il permettra de financer des actions visant l'objectif ambitieux de la société à 2000 watts.

Gestion financière

36 Charges de transfert

36350.00 Subventions aux entreprises privées pour la réalisation d'installations solaires photovoltaïques

Les subventions ont été sous-estimées.

36370.00 Subventions aux personnes physiques pour la réalisation d'installations solaires photovoltaïques

Les subventions ont été surestimées.

09. Environnement

122 Caves de la Ville

La Commission constate que les Caves passent d'une situation positive à négative à cause de la réévaluation des stocks (43209.00) et de dépenses non budgétées (313300.01). Notons qu'un assainissement des stocks est encore à prévoir sur les comptes 2018. Les commissaires relèvent également que la direction des Caves a pris la mesure de la situation et a mis en œuvre les actions pour l'améliorer.

122.00 Caves de la Ville

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

- Grosse récolte donc besoin de plus de bouteilles, bouchons, etc.
- Achat de nouveaux fûts de chêne

31050.00 Denrées alimentaires

Organisation de beaucoup de visites apéritives donc plus d'achat de flûtes, cacahuètes et plateaux de fromages qui sont ensuite refacturés aux clients.

31090.00 Autres charges de matériel et de marchandises

Les écritures passées sur ce compte pourraient se trouver dans le compte 31010.01.

31200.02 Électricité

L'installation de la climatisation dans la cave au sous-sol augmente la consommation.

31200.09 Autres charges d'alimentation et élimination

- 2 factures ne devraient pas se trouver dans ce compte
- Grand tri dans la cave ayant généré plus de déchets

31300.01 Prestations de services de tiers

- 1^{ère} année de partenariat avec Festi'Neuch (25'000 francs)
- Création du nouveau site Internet (10'000 francs)
- Ces deux montants ne peuvent pas être valorisés.
- Mise en bouteilles (7'000 francs)
- 2 factures ne devraient pas être dans ce compte
- Culture de la vigne (20'000 francs)

31300.02 Frais bancaire et postaux

- 3 factures dans le mauvais compte

31300.04 Cotisations

- 4 factures dans le mauvais compte
- 2016 et 2017 pour les cotisations du Caveau Entre-deux-Lacs

31300.90 Autres frais de téléphone

Toutes les factures sont dans le mauvais compte.

31900.00 Prestation en dommages et intérêts

Dédommagement Bayer pour J. Felix.

43 Revenus divers

43209.00 Variations de stocks

Un nécessaire assainissement du stock est en cours.

Des ventes en vrac ont été faites, car il est impossible de tout vendre en bouteilles. Cette initiative aurait dû être prise les années précédentes, afin de limiter l'augmentation induite du stock de bouteilles.

Par ailleurs, le stock doit être écoulé à une valeur plus basse qu'estimée dans les comptes. Pour ce faire, il doit être pour partie assemblé dans les proportions autorisées dans la récolte de l'année. Il s'agit donc d'ouvrir les

bouteilles et, de ce fait, le coût de la mise en bouteille et le travail d'assemblage doivent être déduits de sa valeur.

La première étape de réévaluation via les comptes 2017 a permis d'assainir le stock de 200'000 francs. En 2018, on peut attendre que ce montant s'élèvera à environ 300'000 francs supplémentaires. Après ces corrections, la valeur du stock (en tenant compte des explications ci-dessus) devrait se situer autour de 700'000 francs.

123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

123.00 Domaines

Points forts

L'année 2017 a vu la concrétisation de plusieurs dossiers importants, conformément aux enjeux et missions dudit service :

- Finalisation du rapport d'information du Conseil communal au Conseil Général concernant l'avenir du patrimoine domanial agricole et forestier de la Ville de Neuchâtel du 18.12.2017.
- Finalisation des travaux de démolition-reconstruction du hangar de Belmont à Boudry, selon rapport du CC au CG 16-008, montant du crédit de 705'000 francs.
- Finalisation de la reconstruction de la ferme de la Rotte à la Chaux-du-Milieu, incendiée le 02.09.2001, selon rapport du CC au CG 13- 009 et 15-023.
- Démarrage en mai 2017 de la reconstruction de la ferme de la Grande-Joux à la Chaux-du-Milieu, incendiée le 31.03.2016.
- Inauguration du projet d'agriculture urbaine à Pierre-à-Bot regroupant différentes associations sur un terrain d'environ 10'000 m².
- Réévaluation du patrimoine financier et administratif avec le Service financier.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

L'engagement d'une secrétaire à 50% dès le 18.04.2017 a été finalisé en économisant 13'000 francs sur le budget projeté pour ledit poste (demande de nouveau besoin et poste vacant).

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

318100.00 Pertes sur créances effectives

Maintien d'une provision réduite de 10'000 francs sur les débiteurs douteux (ducroire) au 31.12.2017, car le risque sur les débiteurs est plus faible qu'en 2011-2012, donc sans variation dans le compte de résultats.

33 Amortissement du patrimoine administratif

33000.00, 33001.00, 33004.00

37'000 francs au budget 2017 et 69'062 francs d'amortissements aux comptes 2017 (pour les crédits d'investissement), augmentation des charges de 32'062 francs.

34 Charges financières

34304.00 Travaux de gros entretien, terrains PF

En 2017, près de 303'000 francs ont été investis pour assurer l'entretien des domaines agricoles et des locatifs (avec un dépassement des dépenses d'un peu plus de 3'300 francs (1%)), qui eux ont généré des recettes de loyers et fermages pour plus de 400'000 francs.

34310.00 Entretien courant des biens-fonds par des tiers

Augmentation des charges de copropriété de la Rouvraie de 22'000 francs.

34313.03 Entretien des véhicules

Réduction du budget, car le véhicule du service (Fiat Panda) ne demande pas un gros entretien (un tracteur pour le déneigement de la Petite-Joux fait également partie du parc véhicules domaines).

34391.01 Eau – PF

Augmentation des charges d'eau de près de 4'000 francs.

34394.01 Primes d'assurances

Diminution des primes d'assurances suite aux sinistres (fermes).

34397.00 Honoraires des conseillers externes

Prestations en dessous de l'enveloppe budgétaire, économie de charges de fonctionnement de 15'000 francs.

36 Charges de transfert

36010.00 Quotes-parts revenus pour cantons et concordats

Rétribution au canton de la part de redevance du droit de superficie distinct et permanent (DDP) Jeunes-Rives (compte 44300.00 loyers et fermages).

39 Imputations internes

39100.00 Prestations de service

Diminution des prestations des services internes liées à l'entretien des terrains du PF de plus de 45'000 francs.

39400.00 Intérêts et charges financières théoriques

399'000 francs de charges financières théoriques au budget et 719'800 francs aux comptes, nette augmentation des charges due à la réévaluation du patrimoine du PF et du PA.

42 Taxes

42600.00 Remboursement de tiers

Transitoires pour les redevances des parkings en DDP (Port, Pury, BCN), pour les contributions viticoles et les conventions sous seing privé.

44 Revenus financiers

44300.00 Loyers et fermages biens-fonds PF

140'000 francs de revenus locatifs supplémentaires, malgré le fait que les redevances pour l'exploitation de la Carrière de la Cernia n'ont pas été encaissées en 2017 (relevés des m³ extraits par drone impossibles en raison de la neige). Les revenus supplémentaires proviennent des baux dont les recettes sont variables (redevances selon CA, redevances selon exploitation, etc.).

44390.00 Remboursement de charges

20'000 francs de recettes (refacturation des charges) qui compensent les augmentations des charges.

48 Revenus extraordinaires

48930.00 Prélèvement s/préfinancements du capital propre

Prélèvement extraordinaire sur le fond d'agglomération et de valorisation urbaine de 275'000 francs.

48950.00 Prélèvement s/réserve liée au retraitement du PA

Suite à la réévaluation du PA au 31.12.2016, les amortissements sur les plus-values réalisées sont compensés par un prélèvement de 29'000 francs à la réserve de ladite réévaluation.

49 Imputations internes

49100.00 Prestations de services

Refacturation aux services demandeurs des plans de mutation pour cession au domaine public communal (DPCOM), des frais notariés, des mises à ban, des arrêtés de circulation routière (ACR), etc. pour près de 49'000 francs.

49200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Facturation d'un loyer pour la Rouvraie 82'000 francs par imputation interne fermages, loyers, frais d'utilisation 49200.00 au lieu des recettes loyers et fermages 44300.00.

124 Forêts

124.00 Forêts

Points forts

- L'année 2017 a vu l'aboutissement d'un gros travail de rajeunissement naturel de la chênaie débuté en 2008. Le résultat est prometteur. La présence du chêne de valeur dans les forêts de Chaumont est ainsi garantie pour les prochaines décennies.

- La formation professionnelle est une des prestations importantes du Service des forêts. En 2017, un jeune a obtenu son diplôme de praticien forestier (Attestation de formation professionnelle). Trois apprentis sont en formation en vue d'obtenir un CFC de forestier-bûcheron. Enfin, un jeune ingénieur forestier a obtenu son brevet fédéral d'éligibilité à un poste supérieur dans l'administration forestière après une année de stage.
- La valorisation du bois produit dans les forêts propriété de la Ville, et si possible de manière locale, est importante tant pour assurer des recettes par la vente des bois que pour conserver un tissu économique dans la filière bois régionale. La mise en place d'un réseau de distribution de chaleur au Mail-Maladière, dont une des sources d'énergie est le bois, y participe. L'exploitation de cette chaudière dégage un bénéfice, mais comme elle a été arrêtée pour cause de travaux pendant 6 mois, le bénéfice de cette activité en a été diminué d'autant.

Gestion financière du service

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

L'amélioration de 41'362.45 francs s'explique par des achats de bois pour le chauffage du Mail-Maladière plus faibles que ceux budgétisés en raison de travaux sur le hangar de stock de plaquettes programmés en 2016, mais réalisés en 2017.

31110.01 Achat de machines et d'outils

Un montant de 20'000 francs était prévu, mais seul 3'668.20 francs ont été dépensés. Cela s'explique par une politique de remplacement des tronçonneuses qui ne se fait plus à trois ans, mais uniquement lorsqu'elles sont irréparables. Ainsi, l'achat de tronçonneuse est moins fréquent, mais en devient difficilement prévisible. Cette façon de faire permet de réduire les frais d'achat de tronçonneuses sur le long terme et d'utiliser les nouvelles machines lorsqu'elles sont sous garantie.

31300.01 Prestations de service de tiers

Sur ce compte, une amélioration de 207'128.98 francs est enregistrée. Elle s'explique par une consommation plus faible du chauffage du Mail-

Maladière réduisant de ce fait les coûts de déchiquetage et de transport de bois.

31510.01 Entretien de machines et d'outils

Sur ce compte figurent les frais d'entretien des tracteurs forestiers qui avaient été prévus sur le 31510.02.

42 Taxes

42500.00 Ventes

Les recettes, plus faibles de 387'954.78 francs, s'expliquent principalement par une vente de chaleur produite par le bois au Mail-Maladière plus bas que prévu en raison des travaux sur le hangar de stock de plaquettes. De plus, le prix du bois est resté plus faible qu'espéré.

46 Revenus de transfert

46300.00 Subventions de la Confédération

La Confédération a décidé que les propriétaires qui entretiennent leur desserte (= chemins d'accès) forestière seraient aidés financièrement par des subventions. Cette mesure est pérenne et elle a fait l'objet d'un rattrapage (on trouve sur 2017 aussi la subvention de 2016).

49 Imputations internes

C'est le service demandeur qui inscrit les montants au budget, ils évaluent leurs besoins, mais n'ont aucune obligation de les honorer. Ce n'est pas le Service des forêts qui les prévoit.

125 Environnement, délégué(e) à l'environnement

125.00 Délégué(e) à l'environnement

Les périodes d'activité fluctuent en fonction des sollicitations, par exemple des études concernant la pollution du sol. Les comptes contiennent le salaire du délégué à l'environnement, tandis que les frais des études et analyses sont facturés aux services demandeurs.

Dicastère de la Santé, de l'Éducation et de la Mobilité

14. Mobilité

Remarques générales

Transports publics

- **Pot commun des transports** : le résultat des négociations sur la répartition des charges a permis une répartition plus équitable des charges. L'économie se chiffre plus de à 473'000 francs. La Commission financière recevra, à sa demande, un document synthétique sur les règles régissant le pot commun et son évolution, dans la perspective d'une présentation et débat en son sein.
- **AboAdo** : la participation à l'achat d'abonnement Onde verte pour les jeunes a été pérennisée. Elle a été également étendue, à titre d'essai, à l'ensemble des bénéficiaires du tarif Junior, soit jusqu'au jour précédent le 25^{ème} anniversaire.

Mobilité durable

- **NeuchâtelRoule** : nouvelle station au Port et 76'769 locations.
- **Le Printemps de la mobilité**, organisé en partenariat avec l'ATE et VITEOS, a visé à la fois les entreprises et la population.

Développement durable

- **neuchatel-repare.ch** : Poursuite de la campagne « Ne jetez plus, réparez ! » et du site neuchatel-repare.ch, le répertoire web des réparateurs en ville de Neuchâtel et environs, en collaboration avec la Fédération romande des consommateurs.
- **Brochure « Manifestation et Environnement »** dans le but d'accompagner les organisateurs de manifestation vers des solutions durables. Elle constitue un outil apprécié du Service de sécurité qui répond aux demandes des organisateurs.
- **Pur'Lac** : soutien au nettoyage des rives au niveau du quai Osterwald.

146 Service du développement durable, délégué à l'environnement et à la mobilité

146.01 Mobilité

31 Charges de biens, services autres charges d'exploitation

31300.01 Prestations de services de tiers

Achat des cartes journalières revendues sous 42500.00 (au public) et sous 49100.00 (utilisation professionnelle interne).

33 Amortissements du patrimoine administratif

33004.00 Amort. Planif., terrains bâtis PA du cpte général

- Assainissement énergétique "Cité de l'énergie", 6^{ème} étape, action transports : 9'000 francs
- Mesures d'agglomération – réaménagement des espaces publics CSEM-EPFL-IMT : 46'000 francs
- Étude des mesures d'agglomération, Service du dév. urbanistique, Porte Sud de la gare : 8'000 francs

33009.00 Amort. Planif., autres immob corporelles PA

- Participation SNLNM : 10'600 francs
- Participation TransN : 17'500 francs

36 Charges de transfert

36110.00 Dédommagements cantons et concordats

Part au pot commun des transports. Le montant est inférieur aux prévisions données par le service cantonal des transports. La nouvelle clé de répartition des parts communales sera pleinement effective en 2018.

Il est constaté que l'augmentation aurait dû être plus importante, mais le fonds d'aide aux communes a été activé. En 2017 le montant facturé était complet, mais a intégré une nouvelle répartition. En effet afin d'échelonner l'augmentation liée à la mise à jour de la LTP en 2016, le Canton a exceptionnellement allégé les parts communales du pot commun en versant un montant de 1.5 million de francs prélevé dans le fonds d'aide aux communes.

La situation du pot commun évoluera encore : l'État vise une économie de 1.5 million, soit 2.4 millions au total pour le pot commun et une économie de 300'000 francs pour la Ville. De plus le passage d'une course sur deux entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds en grande ligne (l'autre course horaire restera en trafic régional comme maintenant), modifiera le pot commun car les charges de la prestation « en grande ligne » incombent à la Confédération.

En 2016, les effets de la nouvelle LTP ont conduit à l'élévation des charges du Pot commun en lien avec l'augmentation de l'offre et l'intégration de la participation cantonale au FIF.

36340.00 Subvention aux entreprises publiques

- Ligne 121 : 106'381 francs
- Fête des Vendanges : 50'000 francs
- NoctamRUN : 38'177.20 francs
- SnowBus : 1'424 francs

36350.00 Subventions aux entreprises privées

- Festi'Neuch : 2'160 francs
- Jeux sur les transports publics neuchâtelois : 2'000 francs

36360.00 Subventions aux organisations à but non lucratif

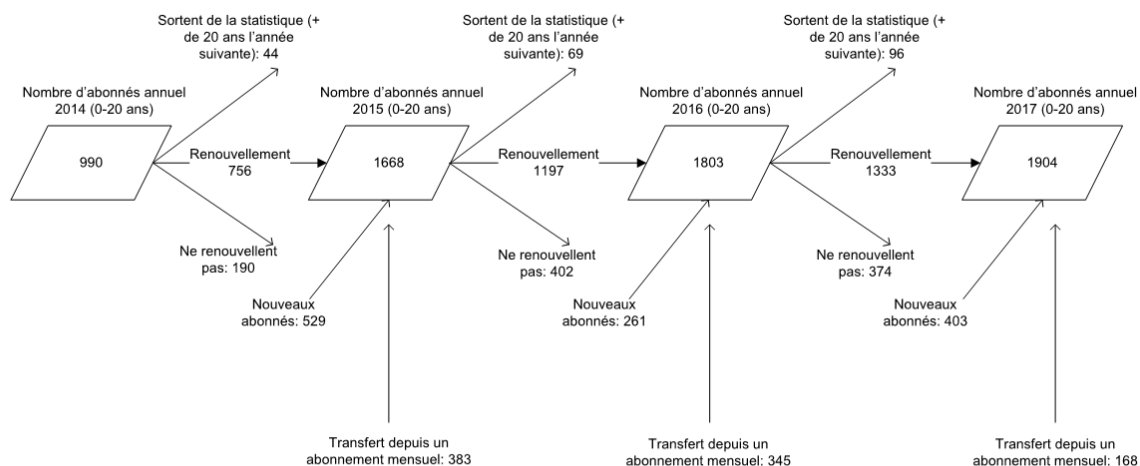
- Fédération du Transjuralpin – 75^{ème} anniversaire : 1'000 francs

36370.00 Subventions aux personnes physiques

- Bons Adultes annuels : 323'000 francs (1'762 bons)
- Bons Adultes mensuels : 285'000 francs (17'968 bons)
- Bons Juniors (ex Aboado) : 455'000 francs (1'851 bons)
(financement par prélèvement au fond d'amélioration de l'accès au Centre-Ville, voir 48500.00)

Les commissaires insistent pour que les subventions octroyées par la Ville ne servent pas à compenser les augmentations décidées par OndeVerte. Par ailleurs, les augmentations de recettes OndeVerte liées aux prestations de la Ville devraient être prises en compte dans la répartition des charges cantonales.

FLUX STRUCTURE CLIENTELE ABONNES
ANNUEL 0-20 ANS



Renouvellement entre 2014 et 2015: 76%
Renouvellement entre 2015 et 2016: 71%
Renouvellement entre 2016 et 2017: 74%

Part de nouveau abonnés en 2015: 32%
Part de nouveau abonnés en 2016: 14%
Part de nouveau abonnés en 2017: 21%

36360.00 Amort. Planif. subve. d'investissements

Participation Nouvelle Unité SNLNM : 23'000 francs

39 Imputations internes

39100.0 Prestations de services

Montant facturé par le contrôle des habitants pour la distribution des bons de transports publics et la vente des cartes journalières (22'000 francs).

Le montant budgété comprend des éléments qui ont été comptabilisés sous 146.03 (il s'agit des prestations de l'économat et du centre d'impression pour des campagnes de promotion).

146.02 Fun'ambule

31 Charges de biens, services autres charges d'exploitation

31510.02 Entretien de véhicule

Contrat d'entretien, montant budgété sur la base des comptes 2015 dont la facture était incomplète. Montant corrigé au budget 2018.

31590.00 Entretien d'autres bien meubles

Il s'agit d'une part de l'attribution de 77'000 francs à la réserve pour la grande révision (2019), mais également de la modernisation du système de contrôle (25'701 francs) et du remplacement de la climatisation (13'425 francs). Ces travaux non budgétés ont fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire auprès du Conseil communal, dans le cadre de sa compétence.

42 Taxes

42400.01 Taxe d'utilisation

Montant versé par la SGA pour l'utilisation des zones d'affichage. Dès 2018, ce montant sera intégré dans le contrat global qui lie la Ville et la SGA. Le précédent contrat prenait fin au début 2017.

146.03 Développement durable

Le tableau en annexe présente la ventilation des charges et revenus selon les projets.

Deux subventions extraordinaires (Fondation des Moulins du Gor (20'000 francs) et au Club jurassien (10'000 francs) n'étaient pas budgétées et influencent le résultat de l'entité de gestion.

Neuchâtelroule continue sa croissance et continue d'étendre son réseau. Cependant, les actes de vandalisme noircissent le tableau en générant des coûts importants (cf. sous 31).

30 Charge de personnel

30300.02 Civilistes et autres contrats particuliers

Un troisième civiliste est venu renforcer l'équipe de la station du port Neuchâtelroule afin d'assurer une présence tout au long de la saison.

31 Charge de biens, services et autres charges d'exploitation

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Il s'agit principalement de matériel et pièces de rechange pour Neuchâtelroule (plus de 50'000 francs) et de l'achat de quatre nouvelles stations (16'000 francs). Trois stations sont destinées à étoffer le dispositif

sur le territoire communal (Monruz, Évole et P+R Serrières) et la dernière est destinée à la commune de la Tène.

Les actes de vandalisme, liés aux vols d'usage, affectent de manière importante l'activité de Neuchâtelroule. Le montant minimum lié au remplacement de cadenas (90% du vandalisme) et vélos vandalisés est estimé à 50'000 francs, auxquels il faut ajouter plus de 11'000 francs de frais de surveillance (montants répartis entre les comptes 31010.01 et 31300.01). Cependant des mesures préventives ont été prises.

Le remplacement des cadenas vandalisés par une nouvelle version a réduit sensiblement le volume des déprédations.

31300.01 Prestations de services de tiers

Pour Neuchâtelroule, il s'agit principalement du mandat avec les ateliers Phénix pour l'équilibrage des vélos dans les stations et (66'500 francs) des frais de réparations auprès du fournisseur de cadenas (25'000 francs), de surveillance des stations (11'000 francs), du partenariat avec Arcinfo (10'000 francs qui sont également facturés) ou encore de la « hotline » (9'800 francs).

Pour la vélostation de la place Blaise-Cendrars, les frais sont la redevance/maintenance du système informatique (3'200 francs) et le nettoyage de la station (1'950 francs).

Pour la mobilité professionnelle, sont imputés les frais liés à l'utilisation des véhicules Mobility.

5'800 francs ont été dépensés pour la mise en place de l'action « Neuch-répare ». Diverses dépenses, notamment liées aux boîtes à troc ou aux publications du service complètent le montant attribué à l'agenda 21.

Pour la promotion de la mobilité durable, 20'860 francs ont été consacrés à l'organisation du Printemps de la Mobilité. Ce compte comprend encore les frais de création, impression et distribution des diverses publications du service (20'300 francs) ou la participation de la Ville dans le système de livraison à domicile « Dring Dring » (4'200 francs).

En matière d'infrastructures, 5'100 francs ont servi à installer un lieu de stationnement vélo à la gare et 5'700 francs l'installation d'un abribus à Vauseyon.

Dans le domaine de l'environnement, 3'800 francs ont été alloués pour les sculptures du Sentier du Temps.

33 Amortissements du patrimoine administratif

33006.00 Amort. Planif. biens meubles PA du cpte général

Réalisation d'une vélostation à la place Blaise-Cendrars : 9'000 francs.

33009.00 Amort, planif., autres biens immo. corporelles PA

Mise en place d'un système de vélos en libre-service : 37'000 francs.

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

- Festival du Film Vert : 1'000 francs
Rétrocession à la Chaux-de-Fonds, sponsoring Neuchâtelroule : 3'510 francs (mal imputé, aurait dû être imputée sous 36120.00). Attribution à partir du montant correspondant au remboursement du capital action de la Société Transhelvetica SA liquidée en 2017 attribué à
- Fondation des Moulins du Gor : 20'000 francs (non budgété)
- Club jurassien : 10'000 francs (non budgété)
- Jardins potagers à Pierre-à-Bot, point d'eau : 20'000 francs (non budgété, attribués aux Domaines (entité de gestion 123.00))

39 Imputations internes

39000.00 Approvisionnement matériel et marchandises

39100.00 Prestations de services

Montant budgété sous 146.01 : il s'agit principalement des montants facturés par le Centre d'impression (copies, cartouche d'encre, impression de documents et de brochures, etc.).

49 Imputations internes

49000.00 Approvisionnement matériel et marchandises

Vente de deux vélos électriques à des services de la Ville (Voirie et Musée d'Ethnographie) pour usage professionnel.

Rapports en cours d'élaboration

- Réponse du Conseil communal au Postulat no 15-174 du groupe PLR intitulé « Pour un Plan de circulation innovant dans le secteur Neuchâtel EST »
- Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la politique de mobilité professionnelle

| ANNEXE - Ventilation des charges et recettes par projet -Comptes 2017 | | | | | | | | | | |
|---|--|-----------------|---------------|----------------|---------------|----------------------------|--------------------------|----------------|----------------|----------------|
| 146.03 - Développement durable | | | | | | | | | | |
| | Projets | Neuchâtelroule! | VéloStation | Mobilité prof. | Agenda 21 | Promotion mobilité durable | Infras. Et signalisation | Environnement | Non attribué | TOTAL |
| Nature | Charges | | | | | | | | | |
| 30 | Charges de personnel | 660 | | | 950 | | | 242 | 57'892 | 59'744 |
| 3030002 | Civilistes et autres contrats particuliers | 25'200 | | | | | | | | 25'200 |
| 3100000 | Matériel de bureau | 506 | | | | | | | 267 | 773 |
| 3101001 | Matériel d'exploitation, fournitures,... | 68'285 | | 920 | 500 | 1'911 | | 299 | 2'467 | 74'383 |
| 3101002 | Carburants voitures/machines | 1'632 | | | | | | | | 1'632 |
| 3102000 | Imprimés, publications | | | | | 200 | | | | 200 |
| 3105100 | Frais de réception | 1'900 | | | | 134 | | | 593 | 2'627 |
| 3110000 | Acuisition de meubles et appareils de bureau | 1'426 | | | | | | | 322 | 1'747 |
| 3120002 | Electricité | 621 | 455 | 89 | | | | | 1'546 | 2'711 |
| 3130001 | Prestations de services de tiers | 147'040 | 5'173 | 3'834 | 11'972 | 48'202 | 10'996 | 3'780 | 192 | 231'188 |
| 3130003 | Frais de téléphone et télécommunication | 73 | | | | | | | | 73 |
| 3130004 | Cotisations | -1'550 | | 1'617 | 269 | 901 | | 250 | 200 | 1'687 |
| 3130005 | Frais de port | 90 | | | | | | | | 90 |
| 3130085 | Téléphonie mobile | 4'655 | | | | | | | | 4'655 |
| 3130090 | Autres frais de téléphones | 323 | 1'097 | | | | | | | 1'420 |
| 3132000 | Honoraires de conseillers externes et spécialistes | | | 15'574 | | | | | 10'000 | 25'574 |
| 3133200 | Contrat de prestation informatique | 47'414 | | | | 180 | | | | 47'594 |
| 3134002 | Primes d'assurances véhicules | | | 3'648 | | | | | | 3'648 |
| 3134009 | Primes d'assurances | 6'300 | | | 389 | | | | | 6'689 |
| 3137004 | Taxes pour véhicules de services | 364 | | 943 | | | | | | 1'307 |
| 3151002 | Entretien de véhicule | 2'484 | | 863 | | | | | | 3'347 |
| 3170001 | Frais de repas | | | | 198 | 185 | | | | 383 |
| 3170003 | Frais de déplacement (autres) | 72 | | 119 | | | | | 217 | 407 |
| 3170009 | Autres frais | 6'560 | | | | | | | 32 | 6'592 |
| 3300600 | Amortissements planifiés,... | | 9'000 | | | | | | 0 | 9'000 |
| 3300900 | Amortissements planifiés,... | | | | | | | | 37'000 | 37'000 |
| 3651000 | Dédommagements aux communes et syndicats intercom. | 3'510 | | | | | | | | 3'510 |
| 3636000 | Subventions aux organisations privées à but non lucratif | 3'510 | | | 1'000 | | | | 30'000 | 34'510 |
| 3637000 | Subventions aux personnes physiques | 0 | | | | 239 | | | | 239 |
| 3900000 | Approvisionnement matériel et marchandises | 941 | | 494 | | 255 | 338 | | | 2'028 |
| 3910000 | Prestations de services | 7'599 | | 1'092 | 1'134 | 2'344 | 1'115 | 704 | | 13'987 |
| 3910100 | Prestations informatiques | | | | | | | | 4'000 | 4'000 |
| 3920000 | imputations internes pour fermages, loyers,... | | 12'120 | | | | | | | 12'120 |
| 3940000 | Imputations internes pour intérêts ... | | 2'100 | | | | | | 1'300 | 3'400 |
| | Total des charges | 329'615 | 29'945 | 29'193 | 16'411 | 54'550 | 12'449 | 5'275 | 146'027 | 623'464 |
| Nature | Revenus | | | | | | | | | 0 |
| 4240002 | Prestations de services pour tiers | 49'035 | | | | | | | | 49'035 |
| 4250000 | Ventes | 108'222 | 7'445 | | | | | | | 115'667 |
| 4390000 | Autres revenus | 82'250 | | | | 6'797 | | | | 89'048 |
| 4630000 | Subvention de la Confédération | 5'412 | | | | | | | | 5'412 |
| 4900000 | Approvisionnement matériel et marchandises | 3'000 | | | | | | | | 3'000 |
| 4910000 | Prestations de services | 30 | | | | | | | | 30 |
| | Total des recettes | 247'948 | 7'445 | 0 | 0 | 6'797 | 0 | 0 | 0 | 262'191 |
| | Excédent de charges comptes 2017 | 81'667 | 22'500 | 29'193 | 16'411 | 47'753 | 12'449 | 5'275 | 146'027 | 361'273 |
| | Excédent de charge budget 2017 | 800 | 23'500 | 39'750 | 11'200 | 38'500 | 20'000 | 20'000 | 164'250 | 318'000 |
| | Différence B-C | 80'867 | -1'000 | -10'557 | 5'211 | 9'253 | -7'551 | -14'725 | -18'223 | 43'273 |

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Infrastructures – Sécurité - Agglomération)

La sous-commission financière IV, composée de MM. Jules Aubert et Nicolas de Pury, Jonathan Gretillat étant excusé, s'est réunie le 20 avril 2018 pour l'examen des comptes 2017, en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, directrice des sections et services concernés. Ont également participé : Mme Montserrat Canete, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Jean-Pierre Habegger, responsable administratif du Service de la sécurité urbaine, Frédéric Mühlheim, Commandant du SPS, Eric Leuba, adjoint du commandant, Antoine Benacloche, ingénieur communal, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Vincent Desprez, chef du Service des parcs et promenades. Par ailleurs, M. Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos, a été invité pour la partie Energies.

07. Infrastructures

Remarques générales

Les différences de charges de personnel s'expliquent par des engagements différés d'une part et, d'autre part, par le remboursement des salaires suite à des maladies ou accidents. Pour le bureau technique, l'engagement d'un chef de projet a été reporté en fonction de l'évolution des projets d'agglomération. Les différences pour l'ensemble de la section Infrastructures sont de 789'938 francs d'économie en termes de salaire et 259'257 francs en termes de remboursements de salaire par les assurances.

Des revenus extraordinaires liés au retraitement du patrimoine administratif à hauteur de 228'000 francs ont été comptabilisés.

Biens, services et marchandises

De gros efforts ont été faits durant 2017 dans tout le service. La concurrence est actuellement très forte et les montants des appels d'offres publiques sont bien en dessous des budgets dans le domaine des travaux publics. Au Service des parcs et promenades, des économies ont été réalisées grâce notamment à la diminution de l'utilisation de pesticides (action zéro phytos).

Bruit routier

Qu'en est-il de l'application de l'OPB et des indemnisations qui pourraient être demandées ?

Les délais pour l'obtention de subventions ont été prolongés de 4 ans par la Confédération. Néanmoins tout un plan de simulation cantonal a été établi pour que la Ville puisse planifier les travaux en conséquence. Toutefois, ce plan n'est pas accessible au public! Des mesures sur les revêtements et sur la vitesse notamment sont aussi mises en place en fonction des chantiers.

113 Service administratif infrastructures

113.02 Eaux

L'année 2017 a été très sèche ce qui a demandé beaucoup de pompage dans le lac à effectuer pour un montant de 136'000 francs supplémentaires en frais de pompages et d'entretien. La Ville a vendu aussi beaucoup plus de litres d'eau (SIVAMO + Val de Ruz) pour 300'000 m³ d'eau supplémentaires.

Mandat

Remboursement du mandat eau 2016 en 2017 pour 163'000 francs (réduction de 4% à 1%).

Consommation électrique due au fonctionnement des pompes pour 100'000 francs de plus à cause du besoin d'eau.

Evolution de la réserve eau

La réserve augmente trop fortement par rapport aux investissements prévus de Champ Bougin. La taxe eau devra donc certainement être revue à la baisse en 2019. Par contre la taxe d'épuration devra elle certainement être augmentée au vu des investissements à la Step. La facture finale du client ne devrait donc pas trop varier.

113.03 Eclairage public

Planification des investissements suivie comme prévue, il y a même de l'avance sur le programme.

115 Service de la voirie

115.01 Voirie

On peut relever, une amélioration sensible au niveau des carburants à hauteur de 37'218 francs ainsi que pour l'entretien des véhicules et des machines-outils pour une somme globale de 41'630 francs. Cela s'explique, par un coût de carburant plus économique que celui projeté, par la diminution de kilomètres effectués ainsi que par le renouvellement régulier de notre parc véhicules et machines.

Les prestations de services de tiers sont en diminution grâce notamment à la suppression des tournées des déchets (conteneurs enterrés).

La rétrocession de Vadec aux communes est plus importante en 2017 que les années précédentes (+ 60'000 francs.).

115.02 et 115.03 Déchets ménage et déchets entreprise

Il a été moins fait appel à des tiers, cela a été rendu possible notamment grâce à la rationalisation des transports suite au programme des conteneurs enterrés. En effet, une partie importante de prestations de transports, pour les déchets recyclables en particulier, a été effectuée par nos propres moyens. L'économie globale s'élève à 305'565 francs.

Il est également souligné la rétrocession plus importante de la société Vadec à hauteur 94'717 francs, compte tenu des comptes favorables relatifs à la gestion des sacs taxés sous leur responsabilité. Les réserves aux comptes déchets ont été amorties de 242'890 francs pour le secteur ménages et de 251'764 francs pour la partie entreprise. La perte enregistrée sur la réserve des déchets entreprises a été totalement amortie.

La réserve pour les entreprises a été complètement amortie au 31.12.2017 (- 83'000 francs). La taxe de base devrait être diminuée dès 2019.

La réserve pour les déchets ménages doit encore être amortie de 532'000 francs ce qui devrait se faire sur les deux prochaines années avant de pouvoir baisser la taxe de base.

116 Service des parcs et promenades

116.00 Parcs et promenades

On remarquera une baisse significative pour le matériel d'exploitation et fournitures ainsi que des prestations de service de tiers par la diminution de prestations confiées à des tiers et la diminution de fournitures, représentant globalement la somme de 244'294 francs.

La vente de fleurs présente également une recette supérieure de 54'873 francs.

Les différents labels (Ville verte, Communauté bleue, labels bio, ...) sont actuellement analysés pour permettre de valoriser les actions du service dans certains domaines. Il est important de pouvoir s'identifier à des labels connus.

117 Station d'épuration des eaux (STEP)

117.00 Station d'épuration des eaux et réseau

Un effort particulier a été fourni sur le matériel d'exploitation et fournitures, sur l'achat de meubles et machines, sur l'entretien, ainsi que sur les prestations d'honoraires de conseillers – experts externes, en tenant compte des futurs travaux importants à venir. La somme économisée représente globalement 405'831 francs. Un montant de 289'766 francs a également été économisé suite au transfert du Centre cantonal de récolte des boues de dépotoirs à Diviza.

Cette amélioration est partiellement compensée par des recettes en diminution à hauteur de 96'606 francs qui ne sont plus refacturées par la Step mais par Diviza. La réserve a été fortement amortie à hauteur de 604'179 francs. L'état de la réserve est désormais positif.

Ressources humaines

Les cahiers des charges ont été redéfinis pour les collaborateurs permettant une plus grande efficacité et transversalité des missions respectives. De plus, un nouveau collaborateur a été engagé en 2016 pour améliorer les aspects de maintenances des installations ainsi que pour porter une vision sur les développements à venir. Ce travail a été très apprécié et le service en est très satisfait.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31200.02 Electricité

En 2016, la Step n'avait pas système d'autoconsommation (367'286 francs). En 2017, le montant consommé est donc moins important (111'619 francs) car le couple chaleur-force a commencé de déployer ses effets. Mais l'année sèche vécue n'a pas permis d'atteindre toutes les attentes notamment. Cela concerne aussi une quantité moindre de co-substrats introduits au niveau des boues.

Investissements

Les grands investissements prévus à la Step ces prochaines années vont engendrer une hausse de la taxe prévue en 2021 malgré les réserves constituées.

10. Sécurité

126 Service communal de la population

126.01 Etat civil

Stabilité dans les charges (+2'000 francs) et dans les recettes (-2'000 francs) par rapport à 2016. Il n'y a rien de particulier à signaler. Aucune surprise, aucune variation importante dans les comptes 2017 par rapport à 2016.

126.02 Contrôle des habitants

Augmentation des charges 41'000 francs et augmentation des recettes de 21'000 francs par rapport à 2016. A noter la légère augmentation du nombre de permis encaissés qui se répercute sur les émoluments globaux (+22'000 francs) et logiquement contrebalancé par la légère augmentation de remboursements à l'Etat (+8'000 francs) pour l'établissement des permis.

127 Service de sécurité urbaine

Remarques générales

Les agents de quartiers ont effectué plus de visites en 2017 qu'en 2016 grâce notamment à des effectifs retrouvés.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31100.00 Achats de meubles et machines de bureau

Des montants avaient été prévus au budget dans les différentes entités de gestion pour le remplacement de mobilier de bureau. En raison de la réorganisation des services au 1^{er} janvier 2018 et dans l'attente de connaître la nouvelle répartition des locaux, ces achats ont été reportés.

127.02 Accueil et coordination

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations services de tiers

Le montant de 326'743 francs inscrit à cette rubrique concerne les commandements de payer notifiés par une entreprise de sécurité privée aux habitants de la commune selon le mandat de l'Office des poursuites. Les recettes de 53 francs par commandement versées par ledit Office se trouvent à la rubrique 42400.02, pour un montant de 540'282 francs.

127.05 Stationnement

42 Taxes

42400.01 Taxes d'utilisation

La hausse des recettes de stationnement (parcomètres et parkings payants) s'explique par l'exploitation durant toute l'année 2017 du nouveau parking de Serrières, qui avait été mis en service en décembre 2016.

42700.00 Amendes

Le nouveau système de scannage des plaques pour le contrôle du stationnement fonctionne à satisfaction.

La politique actuelle de la Ville est axée de plus en plus sur des actions de prévention. Nous pouvons citer ici l'exemple des camps de sport, organisés à la salle de la Riveraine et qui engendrent des problèmes de parkings aux abords de la salle de gym. La sécurité urbaine a donc défini en ce début de printemps de nouvelles zones de « dépose minute » ainsi que des actions de prévention lors du premier jour des camps.

En synthèse, la politique de la Ville en 2018 est de faire de la prévention tout en continuant les contrôles réglementaires.

127.06 Voie publique

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31810.00 Pertes sur créances effectives

Le montant de 20'177 francs correspond à des factures d'occupation du domaine public pour lesquelles la procédure de mise aux poursuites a généré des actes de défaut de biens.

127.07 Ports

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Le montant prévu pour la réfection des installations portuaires à Serrières suite à l'achèvement des travaux de l'autoroute A5 a finalement fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement conformément aux directives liées à MCH2.

128 Cimetière

128.00 Cimetière

Revenus

En 2017, il y a eu 300'000 francs de revenus nets en moins. Cela peut s'expliquer, entre autre, par ces deux points :

1. Problèmes importants de personnel (employé funéraire et incinérateur), ce qui a engendré des frais importants pour les

remplacements du personnel, les convois funèbres jusqu'au crématoire de La Chaux-de-Fonds et le paiement des incinérations au crématoire de La Chaux-de-Fonds (Compte prestation de services de tiers : différence de 33'000 francs).

2. Le nombre de décès a été en baisse, ce qui a engendré une diminution des revenus : moins de locations de la chapelle, des chambres mortuaires, moins de crémations, moins de locations pour les niches funéraires et de dépôts de cendres dans des tombes (Compte taxes d'utilisation 42400.01 : différence de 200'000 francs et comptes n° 44 revenus financiers : différence 20'000 francs).

EPT

Aucune variation du nombre d'EPT en 2017.

Le poste d'incinérateur à 100% est justifié car il correspond à la moyenne de 1200 incinérations par EPT.

Investissements

N° 29972 Aménagements des quartiers M et U : crédit ouvert jusqu'à ce que le quartier M soit rempli.

N° 35371 Etude nouveau crématoire : investissement jusqu'à la fin des travaux pour les nouvelles infrastructures.

N° 35372 Aménagement du quartier G : crédit ouvert jusqu'à ce que le quartier G soit rempli.

N° 37709 Nouvelles infrastructures : ce crédit sera surtout utilisé dès le début des travaux à l'automne 2018.

N° 40315 Aménagement du quartier A : crédit ouvert. En 2017, le terrain a été préparé et l'affectation de ce quartier commencera en mai 2018.

N° 40316 Aménagement du quartier B : ce crédit est surtout utilisé actuellement pour la désaffectation de ce quartier entre janvier et avril 2018.

129 Service d'incendie et de secours

129.01 Services généraux

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31700.01 Frais de repas

Suite à la nouvelle répartition des effectifs dans les différentes entités, les frais pour les repas du personnel en service ont également été nouvellement répartis. Le tableau suivant démontre que ces modifications n'ont pas d'influence sur le résultat global du service et que la somme des frais de repas est inférieure aux comptes par rapport au budget de plus de 26'000 francs en raison de postes vacant en cours d'année.

| | Frais de repas | |
|--------------------------|------------------|------------------|
| | Budget 2017 | Comptes 2017 |
| <i>Services généraux</i> | 48'000.- | 6'690.- |
| <i>Sanitaire</i> | 97'500.- | 75'196.- |
| <i>Lac</i> | 500.- | 8'909.- |
| <i>Feu</i> | 63'600.- | 81'534.- |
| <i>SPS</i> | 7'000.- | 17'573.- |
| Total CHF | 216'600.- | 189'902.- |

129.02 Sanitaire

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31810.00 Pertes sur créances effectives

Le montant de 318'000 francs représente environ 335 interventions d'ambulance qui, après poursuites, n'ont pas pu être acquittées par les patients concernés. Cela équivaut à 7% des interventions facturées et ce montant se situe dans la moyenne suisse des pertes sur débiteurs.

129.04 Pompiers

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.90 Autres frais de téléphone

Un montant de 24'000 francs était prévu au budget pour le contrat de maintenance du réseau et des radios Polycom, selon la convention passée avec la Police neuchâteloise. Le montant de 23'976 francs a finalement été comptabilisé au compte 31300.01 (Prestations de service de tiers).

Syndicat de la défense incendie du Littoral

La gouvernance va être modifiée dès 2019 avec un mandat de prestations confiées à la Ville. Un syndicat unique pour gérer la défense incendie et la protection civile va certainement également être créé sur le Littoral au vu de la réforme cantonale de la Protection civile.

149 Service de protection et sauvetage

149.01 SPS

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Le SPS a pris en charge la majeure partie des frais facturés par des prestataires externes au profit des autres entités. Le tableau suivant montre que le montant global prévu au budget pour l'ensemble des entités n'a pas été dépassé.

| | Prestations de services de tiers | |
|--------------------------|----------------------------------|------------------|
| | Budget 2017 | Comptes 2017 |
| <i>Services généraux</i> | 38'400.- | 19'793.- |
| <i>Sanitaire</i> | 188'200.- | 135'805.- |
| <i>Lac</i> | 14'000.- | 634.- |
| <i>Feu</i> | 146'300.- | 96'418.- |
| <i>SPS</i> | 81'000.- | 192'554.- |
| Total CHF | 467'900.- | 445'204.- |

EPT : Diminution de personnel

1. SSU

3 collaborateurs (ASP pas repourvus en attente de la réorganisation; recrutement actuellement en cours pour pouvoir les envoyer à l'école d'ASP au 1^{er} août 2018).

2. SIS

Diminution de 3 postes de centralistes lors de la reprise de la centrale 118 par PONE (1 démission, 1 transfert à PONE et 1 licenciement).

Diminution de 1 poste de dessinateur lors de la reprise du Bureau technique par l'ECAP (transfert à l'ECAP).

3. SPS

Diminution de 1 poste de médiateur urbain non repourvu (réflexion en cours).

Le nombre d'habitants à la baisse en Ville de Neuchâtel en 2017 ne peut pas être expliqué de manière claire et rationnelle mais reflète la tendance cantonale.

16. Agglomération

Remarques générales

Fusion

Le Conseil communal veut relancer un projet de fusion malgré l'attente de la décision du Tribunal fédéral sur les résultats de la fusion Neuchâtel Ouest de 2016. De nombreux contacts sont pris avec d'autres communes pour discuter des intentions des uns et des autres sur cette thématique et sur des projets de collaborations.

RUN / ACN / COMUL

Un grand travail est actuellement fait par le bureau du comité directeur du RUN pour redéfinir les missions et les prestations et clarifier les objectifs des différentes associations. Le Conseil d'Etat est également partie prenante dans les discussions.

Un plan d'action pour le déploiement des APS (accords de positionnement stratégiques) sur la région Littoral est en cours et sera présenté au Conseil d'Etat avant l'été.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture et intégration, Sports et Tourisme)

La sous-commission financière V, composée de Mme Martha Zurita et de MM. Morgan Paratte, rapporteur, et Joël Zimmerli s'est réunie le 20 avril 2018 en présence de M. Thomas Facchinetti, Conseiller communal, directeur des services concernés pour examiner les comptes 2017. Ont également participé à cette séance les responsables des services concernés en présence : Mme Aline Chapatte Zürcher (secrétaire de direction – prise du procès-verbal), M. Patrice Neuenschwander (délégué culturel), M. Sylvain Ghirardi (chef du service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles), Mme Marianne de Reynier Nevsky (Médiation culturelle), Mmes Chantal Lafontant-Vallotton, Antonia Nessi (excusée) et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), M. Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), MM. Marc-Olivier Gonseth et Grégoire Mayor (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique), M. Patrick Pollicino (chef du service des Sports) et Mme Lena Brina (déléguée au tourisme - excusée).

12. Culture et intégration

133 Culture, délégué(e) à la culture

133.01 Aides culturelles

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Si la culture institutionnelle se porte bien en Ville de Neuchâtel, la culture indépendante également. En 2017, il y a eu une explosion de demandes de subventions ponctuelles. L'ensemble de l'allocation des subventions ponctuelles et régulières se trouve en pages 303 à 309 du rapport du Conseil communal au Conseil général sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017.

Festi'neuch reçoit une subvention régulière de 20'000 francs de la part de la Direction de la culture, à quoi se rajoute la prise en charge de certains frais (prestations en nature fournies par la Ville), notamment par le service des Parcs et promenades qui remet en état les lieux.

133.02 Théâtre du Passage

33 Amortissements du patrimoine administratif

33004.00 Amort. planif., terrains bâtis PA du cpte général

Explication des 43'000 francs au budget et 0 francs aux comptes : les amortissements budgétisés n'ont pas dû être payés. En effet, le complexe du Passage n'appartient pas à la Ville, mais à la Société anonyme immobilière du Théâtre régional de Neuchâtel (SAITRN). La Ville est actionnaire de cette SA, elle détient le 54% des actions et n'est par conséquent pas propriétaire. En revanche, la Ville a amorti à hauteur de 70'000 francs sa part de l'emprunt que l'on retrouve sous la rubrique comptable « 33009.00 Amortissements, plan., autres immo. corporelles du patrimoine administratif ».

134 Service de l'Intégration et Infrastructures culturelles

Le service de l'intégration a une implication forte dans l'organisation de certains événements, notamment pour la Fête des voisins, la Semaine contre le racisme et la Semaine de l'Europe.

134.01 Case à chocs

33 Amortissement du patrimoine administratif

33004.00 Amort. planif., terrains bâtis PA du cpte général

Explication des 62'000 francs au budget et 0 francs aux comptes : la nouvelle classification du bâtiment abritant la Case à chocs est dorénavant dans du patrimoine financier et non plus dans du patrimoine administratif, ce qui fait que les charges immobilières sont dorénavant comptabilisées à la direction de l'urbanisme (EG 119.02).

134.05 Mesures d'intégration professionnelle

Le service assure l'organisation, à l'échelle cantonale, du Semestre de motivation (SEMO) – Neuchâtel et Chaux-de-Fonds. Cela permet d'avoir une influence sur le contenu par un effet de proximité. L'antenne chaux-de-fonnière a par ailleurs déménagé dans l'ancien bâtiment de Portescap.

Le SEMO est un dispositif de mise à niveau par rapport au projet professionnel d'un jeune, de lui redonner de la motivation, de mobiliser ses ressources pour s'ajuster au marché du travail. Le SEMO proposait 35 places en 2004 et 61 places à ce jour. Cette mesure s'est donc développée dans le temps, selon une ampleur liée aux financements de la Confédération.

30 Charges de personnel

30100.02 Indemnités journalières

Rien au budget, car on ne budgétise pas une maladie ou une absence. Les charges de salaires sont compensées par les indemnités perte de gain.

134.06 Actions jeunesse

Du point de vue de la politique de la jeunesse, pour le service, il y a lieu de mentionner particulièrement la sélection de deux jeunes neuchâteloises en réponse à l'invitation de la Ville de Shinshiro, leur proposant un séjour rémunéré d'une année, pour chacune d'entre elles. Dans ce cadre, elles participeront à l'organisation du sommet 2018 de l'Alliance des Neuchâtel du monde, assisteront les professeurs japonais dispensant des leçons d'anglais aux lycéens et participeront aux séances du Parlement des jeunes local.

134.07 Intégration sociale

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Une subvention extraordinaire de 10'000 francs a été allouée à l'édition 2017 du « Printemps culturel », sous le thème « Carrefour Sarajevo », à titre de soutien au riche programme de manifestations interculturelles qui se sont tenues à Neuchâtel. Dans la même rubrique comptable, un soutien a été apporté, par le biais d'une subvention de 5'000 francs, par des prestations en nature et par la conclusion d'un partenariat avec l'Interlope, à la manifestation interculturelle « Olã Portugal », organisée par l'Association Vivre La Chaux-de-Fonds, qui a pu ainsi pour la première fois décentraliser des manifestations à Neuchâtel.

136 Service de la médiation culturelle

136.00 Médiation culturelle

Les visites guidées ainsi que les ateliers ont très bien fonctionné et ont dépassé les prévisions, malgré la fermeture du MEN en 2017.

Remarque générale concernant l'enveloppe quadriennale pour les musées

Chaque musée a une enveloppe quadriennale (2014-2017). Ce fonds permet de lisser les montants dépensés en charges de fonctionnement pour les expositions. Ce mécanisme est important et utile, car il permet une flexibilité sur plusieurs années, étant donné qu'une exposition se prépare sur 2 ou 3 ans.

Les chiffres en lien avec cette enveloppe quadriennale se retrouvent en pages 29 et 566 du rapport du Conseil communal au Conseil général sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017.

137 Musée d'art et d'histoire

137.00 Musée d'art et d'histoire

Les temps forts du Musée d'art et d'histoire en 2017 sont l'exposition « Prêt à porter ?! l'histoire du sac plastique et papier en Suisse », l'exposition « Transitions. La photographie dans le canton de Neuchâtel 1840-1970 » ainsi que l'exposition « Sous les dehors du dessin. Aspects de la collection 20e - 21e siècle ». En 2017, a également été inaugurée l'exposition consacrée à l'artiste Valérie Favre.

Le dépassement budgétaire de 30'591.20 francs est provoqué pour 2/3 par la rémunération de vacances non prises et d'heures supplémentaires rémunérées, en lien notamment avec un départ à la retraite (groupe 30). Le tiers restant provient des biens, services et marchandises (groupe 31) dont notamment la mise en conformité des places de travail et de l'outillage.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31020.00 Imprimés, publications

Ecart de 102'000 francs lié aux frais des publications pour les expositions, compensé par le « Fonds Musée d'Art et Histoire ».

138 Muséum d'histoire naturelle

138.00 Muséum d'histoire naturelle

L'année 2017 est marquée par une très bonne fréquentation de l'exposition « Manger », par 2 expositions louées « K2 – partie d'échecs en Himalaya » et « sacrée science ! » et par le prix décerné par l'Académie suisse des sciences naturelles. Le musée a également travaillé à la conception d'un nouvel espace d'accueil et a fait un grand travail de reconditionnement et de sécurisation sur les collections conservées dans l'alcool.

Les comptes du Muséum présentent un résultat positif par rapport au budget.

30 Charges de personnel

30300.02 Civilistes

Les civilistes ne sont jamais budgétisés dans les charges de personnel. Il existe une convention avec l'organe d'exécution du service civil pour leur affectation. Au Muséum, en 2017 il y a eu 7 civilistes avec des affectations et cahiers des charges différents : collaborateurs scientifiques, animation-accueil, aide-bibliothécaire, collaborateur multimédia, assistant de communication.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

La rubrique « charges biens, service, autres charges d'exploitation » présente un dépassement de 176'705 francs. Il s'explique par la mise en place d'un nouveau concept dans l'espace accueil comprenant le réaménagement de la boutique, du café de la baleine et de la création d'une exposition : le cabinet des curieux. Ce dépassement est totalement couvert par le prélèvement sur le compte fonds et financement spéciaux (utilisé pour la production d'expositions enveloppe sur 4 ans) et par une partie des revenus de location d'exposition.

42 / 43 Taxes et Revenus divers

Le résultat des « revenus » est positif pour un montant de 237'486 francs. Ce résultat s'explique d'une part avec les taxes d'entrées (120'956 francs), qui résultent du succès de l'exposition temporaire « Manger, la mécanique du ventre » visitée par 73'600 visiteurs à fin décembre et d'autre part, grâce à la location des expositions temporaires (71'585 francs) à l'étranger.

139 Musée d'ethnographie

139.00 Musée d'ethnographie

L'année 2017 aura été marquée par le processus de changement de direction avec l'engagement en fin d'année d'un tandem de conservateurs, MM Grégoire Mayor et Yann Laville, qui se partageront la direction de l'institution dès mai 2018.

Un dispositif muséal, incluant un plancher et un plafond techniques, un système de rideaux et un contrôle climatique, a été installé dans la Villa de Pury courant 2017. L'inauguration de la nouvelle exposition de référence a eu lieu du 22 au 25 novembre 2017. Dans le cadre de cette rénovation, une partie du mobilier ancien et obsolète, a été changé dans les bureaux et dans l'espace d'accueil du Café.

Le MEN reste amputé de moitié pour toute l'année 2018. Les travaux continuent en effet dans le bâtiment des expositions temporaires. Ils ont pris du retard du fait d'un désamiantage imprévu et devraient s'achever fin 2018, ce qui repousse la première exposition temporaire de la nouvelle équipe du MEN à juin 2019, date où le MEN retrouvera l'entièreté de ses lieux d'accueil.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31370.03 TVA non récupérable

Omission d'inscription d'un montant de 50'000 francs par le service financier.

La TVA payée par le MEN à ses fournisseurs est comptabilisée sur un compte de Bilan "TVA à récupérer auprès de l'AFC". La TVA facturée par le MEN à ses "clients" est comptabilisée sur un compte de Bilan "TVA due à l'AFC". Chaque trimestre, l'addition du solde de ces 2 comptes permet

de déterminer le montant net à verser/récupérer auprès de l'AFC. Cette opération ne touche pas le compte d'exploitation. Toutefois, certaines recettes figurant dans le compte d'exploitation du MEN ne permettent légalement pas de récupérer la TVA payée aux fournisseurs lors de l'acquisition de matériel et/ou prestations. Dans ce cas, le solde non récupérable est comptabilisé comme une charge dans le compte d'exploitation.

140 Service du Jardin botanique

140.00 Jardin botanique

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31600.00 Loyers et fermage des biens-fonds

Le Jardin botanique avec le Conseil communal ont saisi l'opportunité de louer l'étage supérieur de la Villa pour en faire un lieu d'exposition. Le montant de cette location (18'000 francs) n'avait pas été budgétisé. Les travaux de mise en état ont été réalisés par le programme BâtiPlus du Service d'Intégration.

En 2017 a eu lieu le réaménagement du jardin alpin appelé « Alpinum Claude Favarger ». L'article dans « Science » concernant l'étude sur les néonicotinoïdes dans les miels prouve l'intérêt de la collaboration entre le Jardin botanique et UniNE. Dès octobre 2017, les préparatifs pour les 20 ans du Jardin botanique ont commencé, ce qui a amené à une surcharge de travail et à l'engagement d'un civiliste supplémentaire pour aider à la préparation du programme. Certains frais (imprimés et autres) apparaissent déjà sous les comptes 2017 car l'exposition s'est ouverte en janvier 2018 (travaux et impressions faits en 2017).

31320.00 Honoraires de conseillers externes

La plupart des prestations de tiers étaient sous le compte 31320.00 au lieu de 31300.01, mais cela était une erreur. Cela a été corrigé en cours d'année. En 2018, seul restera 15'000 francs dans ce compte pour les recherches scientifiques.

49 Imputations internes

49000.00 Approvisionnement en matériel et en marchandises

Le service des Parcs et promenades n'a pas sollicité le Jardin botanique en 2017 pour des plantes vivaces.

13. Sports

Remarques générales

L'année 2017 a été très intense avec toute une série d'événements : les 10 ans du stade de la Maladière, la Suisse Bouge, le match amical entre la Suisse et la Biélorussie, le Festival des Sports ainsi que les mérites sportifs liés aux performances sportives des athlètes et clubs de la Ville. Par ailleurs, le service des sports a été fortement mobilisé pour le rapport sur la politique des sports et pour gérer les turbulences liées aux patinoires pour le compte du Syndicat intercommunal.

Le service des sports propose une programmation de cours variés avec l'urban training depuis 2011 ou avec la reprise de midi tonus depuis 2013. Les gens ont envie de faire du sport, recherchent la nouveauté et ont besoin de se réappropriier l'environnement urbain.

Un des axes qui prend beaucoup de temps et d'énergie, c'est l'entretien des infrastructures. En termes de salubrité et d'image, il faut faire face tout en restant dans les montants à disposition. Il faut donc prioriser et trouver des solutions.

Pour les différentes rubriques comptables, le chef de service explicite les écarts importants et donne des explications circonstanciées. Derrière les charges, il y a des recettes.

141 Service administratif des sports

141.00 Service administratif des sports

39 Imputations internes

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

L'affranchissement en nombre se fait auprès du service communal de sécurité. Comme il s'agit d'imputations internes, cela n'a pas de conséquence sur la trésorerie de l'administration, cela amène à un équilibre interne. C'est le service financier qui se charge de mettre les montants dans les imputations internes. Il a comme directive de faire selon les montants des années précédentes.

142 Promotions et manifestations

142.01 Ecoles du sport et camps multisports

Le service des sports organise surtout des initiations, ensuite les jeunes qui souhaitent poursuivre une discipline s'inscrivent dans les clubs.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31300.01 Prestations de service de tiers

Il y a un écart de 29'290 francs qui est principalement dû à l'augmentation de participants à Midi Tonus et donc aux montants reversés aux partenaires (moniteurs, partenaires payés pour agrémenter les camps : exemple Cercle de la Voile pour le prêt de matériel) pour 22'500 francs.

143 Terrains et salles de sport

143.01 Terrains et salles de sport

Le type de granulats utilisés sur certains terrains synthétiques, composé de pneus recyclés, pourrait être cancérigène et causer des problèmes de peau sur certains joueurs, comme révélé par une étude française. Suite à ces préoccupations, le service des sports a réagi tout de suite en prenant contact avec le fournisseur, avec le médecin cantonal et avec l'office fédéral de la santé publique (OFSP). En l'état l'OFSP ne confirme pas les conclusions de l'étude française. Des explications seront données sur

cette problématique dans le cadre de la demande de crédit pour le changement de l'ancien terrain de Pierre-à-Bot Nord. Le terrain de Pierre-à-Bot sud est le seul terrain concerné en Ville de Neuchâtel.

143.04 Complexe de la Maladière

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31610.01 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations

La différence de 14'000 francs correspond à la location du Taraflex (revêtement de sol sportif) pour les besoins du NUC lors de matchs de coupe d'Europe (donc non budgétisé). Les charges sont entièrement compensées par une convention de sponsoring.

143.05 Stade de la Maladière

En vue de la future promotion de Xamax, la Ville a anticipé la chose et prévu une close dans le bail à loyer en cas d'ascension du club en Super League. Le loyer sera augmenté de 40'000 francs (passant de 60'000 à 100'000 francs). Les nouvelles normes exigées pour évoluer en Super League impliquent des mises en conformité dont les montants devraient être contenus pour l'essentiel dans le cadre du budget 2018. Dans les investissements à faire, il y a des filets derrière les buts, le changement de billetterie, des caméras de surveillance exigées, des sas pour 500 personnes (secteur « visiteurs ») ainsi que des séparations dans les coursives.

144 Piscines

144.02 Piscines et plage du Nid-du-Crô

Il est difficile de concilier toutes les demandes (public et clubs sportifs), car on arrive dans une situation de saturation. C'est un problème récurrent lorsqu'il y a une mixité d'utilisateurs. Une réflexion est en cours pour étendre l'usage du bassin extérieur de 50 mètres entre début avril et fin septembre.

145 Patinoires

145.00 Patinoires

42 Taxes

42400.01 Taxes d'utilisation

Le syndicat intercommunal a mandaté le service des sports de la Ville pour gérer le personnel des patinoires (mandat de prestations de 900'000 francs). Le syndicat dédommage donc le montant des charges salariales. Le libellé « taxes d'utilisation » n'est pas adapté, mais est imposé par le nouveau modèle comptable. Le delta de 89'000 francs, c'est la part de la Ville à l'exploitation globale.

15. Tourisme

147 Service du Tourisme, délégué(e) au tourisme

147.00 Tourisme

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31300.01 Prestations de service tiers

Développé par l'entreprise neuchâteloise Talk to me, le produit Totemi se définit comme une signalétique connectée permettant de vivre une expérience personnalisée et interactive. L'application mobile permet aux utilisateurs de consulter et de publier du contenu au contact de la borne interactive du Totemi ou dans un périmètre géographique défini.

Au bénéfice d'un financement NPR (Nouvelle Politique Régionale) et en étroite collaboration avec la Ville, l'application Totemi fait son apparition en septembre avec un parcours en ville de Neuchâtel intitulé « Les fantômes de la Belle Epoque », un produit qui vient ainsi compléter les visites guidées Neuchâtel à la Belle Epoque de Tourisme neuchâtelois. Une campagne de promotion nationale de ce parcours « Les fantômes de la Belle Epoque » est prévue dès le 8 mai prochain.

Différence de 19'204 francs. L'Association « Ville du Goût » n'a pas réussi à obtenir les montants souhaités des différents sponsors, d'où l'augmentation de la part de la Ville.

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions

Après avoir été désignée Ville suisse du goût pour l'année 2017 par la Fondation de la Semaine du goût, la Ville de Neuchâtel et l'Association Neuchâtel a du goût ont collaboré à de multiples projets. Le weekend phare de cette année du goût, Les Gloutons du lac a attiré plus de 20'000 personnes du 25 au 27 août. Cette manifestation était constituée d'un Street Food Festival, de cours de cuisine en plein air, d'une course de garçons de café et d'une exposition le long du quai Ostervald. Une quarantaine d'autres manifestations ont eu lieu à travers la ville. A relever également que l'Association Neuchâtel a du goût a été l'hôte d'honneur de la Fête des vendanges. L'impact médiatique est très positif.

Le train électrique a enfin été livré après de nombreux tests sur le terrain encore nécessaires. Il est mis en circulation le 19 avril 2018 et sera à l'horaire dès le mois de mai. Son inauguration officielle est envisagée dans la deuxième quinzaine de mai.

En complément aux différents chiffres concernant la fréquentation hôtelière du Canton en page 381 et 382 du rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017, voilà les chiffres concernant les nuitées de la Ville, ainsi que la provenance des visiteurs :

Nuitées

| Année | Nombre de nuitées Ville de Neuchâtel | Evolution en nombre |
|-------|---|------------------------|
| 2010 | 109'397 | +2'571 |
| 2011 | 109'582 | +185 |
| 2012 | 116'203 | +6'621 |
| 2013 | 115'902 | -301 |
| 2014 | 115'890 | -12 |
| 2015 | 108'612 | -7'278 |
| 2016 | 123'263 | +14'651 |
| 2017 | 125'754 | +2'491 |

Entre 2014 à 2015, il y a eu une baisse significative des nuitées en raison du renchérissement du franc. Entre 2015 et 2017, il y a eu une hausse significative de 17'142 nuitées. A ce jour, la capacité hôtelière de Neuchâtel est saturée.

La durée moyenne de séjour à Neuchâtel en 2016 est de 1,7 jour selon l'annuaire statistique du Département de l'Economie et de l'Action sociale du Canton de Neuchâtel.

Provenance en 2017 des touristes¹ qui ont séjourné en Ville de Neuchâtel

| Lieu | Nombre de nuitées | % |
|------------------|--------------------------|--------------|
| Suisse | 63'370 | 50.4 % |
| Europe | 43'404 | 34.5 % |
| Amérique du Nord | 8'529 | 6.8 % |
| Asie | 8'105 | 6.4 % |
| Amérique du Sud | 1'241 | 1.0 % |
| Afrique | 700 | 0.6 % |
| Océanie | 405 | 0.3 % |
| Total | 125'754 | 100 % |

¹ Source OFS (comptes nationaux et compte satellite du tourisme). Les visiteurs effectuant un voyage avec nuitées sont qualifiés de touristes, les visiteurs effectuant un voyage sans nuitées sont appelés excursionnistes.

CONCLUSION

La Commission financière a approuvé les rapports des sous-commissions qui ont étudié les dépenses et ressources de chaque Dicastères selon la nouvelle répartition des Dicastères valables en 2018. Les votes ont été les suivants :

- Rapport I concernant la Présidence et le Dicastère de l'Économie, des Finances et des Ressources humaines : Unanimité.
- Rapport II concernant le Dicastère de l'Éducation, de la Santé et de l'Action sociale : 11 voix pour et une abstention.
- Rapport III concernant le Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Environnement : unanimité.
- Rapport IV concernant le Dicastère de l'Agglomération, de la Sécurité et des Infrastructures : unanimité.
- Rapport V concernant le Dicastère de la Culture et Intégration, des Sports et du Tourisme : Par 10 voix pour et 1 abstention.

La Commission financière demande au Conseil communal pour le budget 2019 et les comptes 2018 :

- Un accès informatique à la compatibilité analytique par projet.
- Que les rapports du Contrôle interne soient examinés dans leur globalité par la sous-commission I et c'est une bonne manière de procéder en posant d'éventuelles questions directement au Contrôleur. En outre, la ou le Conseiller communal en charge d'un Dicastère passe un moment seul à seul avec les commissaires pour notamment lister et discuter les rapports internes qui concernent directement son Dicastère.
- Des mesures afin de garantir qu'une part plus importante des investissements planifiés soient réalisés.
- Une présentation plus commode des comptes pour les commissaires et les citoyen·ne·s.

La Commission demande enfin à chacun de ses membres d'essayer d'expliquer dans les rapports de sous-commission de façon synthétique chaque variation significative.

L'amendement du Conseil communal à l'arrêté I a été préavisé favorablement à l'unanimité.

L'arrêté II a été accepté à l'unanimité. Il est une conséquence formelle de la politique énergétique et comptable votée par le Conseil général et la Commission recommande donc de l'accepter tel quel.

Pour toutes ces raisons, la Commission financière vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter à l'unanimité le rapport du Conseil communal concernant la gestion et les comptes 2017 et de voter l'arrêté I amendé.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité.

Neuchâtel, le 3 mai 2018

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Philippe Etienne

Dimitri Paratte

Projet I

**Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2017**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2017, qui comprennent :

| a) Le compte de résultats | Fr. |
|---|----------------------------------|
| Charges d'exploitation | 277'646'598.69 |
| Revenus d'exploitation | -250'994'341.22 |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | <u>26'652'257.47</u> |
| Charges financières | 8'540'622.63 |
| Revenus financiers | -28'670'147.36 |
| Résultat provenant de financements (2) | <u>-20'129'524.73</u> |
| Résultat opérationnel (1+2) | 6'522'732.74 |
| Charges extraordinaires | 0.00 |
| Revenus extraordinaires | -6'642'283.65 |
| Résultat extraordinaire (3) | <u>-6'642'283.65</u> |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3) | <u><u>-119'550.91</u></u> |
| b) Le compte d'investissements | |
| Dépenses brutes | 16'260'476.56 |
| Recettes | -8'209'282.84 |
| Dépenses nettes | <u><u>8'051'193.72</u></u> |

c) L'excédent au bilan au 31 décembre 2017 est de 53'199'801.96 francs.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2017 est approuvée.

Projet II

**Arrêté
concernant la création du fonds
communal pour l'énergie**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances du 8 mai 2017,

Vu la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL),

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le solde du fonds photovoltaïque au 31 décembre 2017 de 1'007'510 francs est viré au nouveau Fonds communal pour l'énergie.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.